

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

JOC-JOCF EN ACTION!

122

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2010



SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC	2
CJC EN MOUVEMENT	3
● Assemblée du CJC	3
● L'assemblée « Emploi » du CJC	4
● Cellule politique	5
● LPJ – CJC	6
● Laby 1 : Découvrir son environnement	6
● Le Petit Laby	7
● Infos à relayer	7
● Revue de presse	12
II. PLAN TRIENNAL 2010-2012	16
● Le plan triennal du CJC	16
<i>Que s'est-il passé dans les GT ?</i>	17
<i>Articles de fond pour notre réflexion</i>	17
- <i>Décrypter la communication jeune</i>	17
- <i>Marcela Lacub, libérale radicale</i>	20
- <i>Tâches ménagères : persistance de la domination féminine</i>	21
III. POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	22
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	22
<i>De nouvelles OJ en vue</i>	23
<i>Reconnaissance comme groupement de jeunesse ou comme organisation de jeunesse</i>	23
<i>Détaches pédagogiques : grosse tension !</i>	23
<i>Colère du CJC</i>	24
<i>Explications de la Ministre</i>	24
<i>Autres communications de la Ministre</i>	25
● FESJ - CESSOC	25
<i>Accords du non marchand : on ne voit rien venir</i>	25
<i>Au niveau de la Commission Paritaire : guère mieux</i>	25
● Fonds 4 S : nouveau plan d'action et nouvelles actions	26
● Veille parlementaire	26
● Conseil Consultatif de l'Aide à la Jeunesse	27
● Autant savoir : Prix du Fonds Prince Philippe	28
● Revue de presse	29
IV. DU COTE DES ORGANISATIONS	37
● Appel aux OJ !	37
<i>« Passeurs de contes » : un projet intergénérationnel</i>	38
<i>ACMJ en mode exposition !</i>	39
<i>La Confédération syndicale internationale lance une campagne vers les jeunes</i>	40
<i>Des locaux sécurisés, une priorité chez les guides</i>	40
<i>Le petit GCB : le nouveau kit de rentrée des guides</i>	41
<i>Une nouvelle équipe fédérale chez les guides</i>	42
<i>JOC-JOCF : Opération réussie pour l'agence Exploit'Eco</i>	43
<i>Les jeunes ont-ils le droit de manifester quand c'est la police qui les agresse ?</i>	44
<i>L'Info Kit de la JOCF : A l'assaut du logement !</i>	46
<i>Concours de nouvelles de la Communauté française 2010/2011</i>	46
● Revue de presse	47
V. EPINGLES POUR VOUS	52
● Revue de presse	53

CALENDRIER

Octobre 2010		Novembre 2010		Décembre 2010	
Lundi	1				Lundi
Mardi	2				Mardi
Mercredi		Fonds 4S : sélection		Ss-C° Emploi de la CCOJ	Mercredi
jeudi					Jeudi
Vendredi	1			Cellule politique CJC/CA FES0J	Vendredi
Samedi	2				Samedi
Dimanche	3				Dimanche
Lundi	4		Ss-C° Emploi de la CCOJ		lundi
mardi	5		CoGec	CoGEC	mardi
mercredi	6	CCOJ	CCOJ	CCOJ	mercredi
jeudi	7			CA CESSOC	jeudi
vendredi	8	CA CJC			vendredi
samedi	9				samedi
Dimanche	10				dimanche
lundi	11	Ss-C° Emploi CCOJ	GT Infras de la CCOJ		lundi
mardi	12		Fonds 4S : CG	AG CJC	mardi
mercredi	13	CA PFV	CA APEF	CA APEF	mercredi
jeudi	14		Formation Laby 1		jeudi
vendredi	15		Formation Laby 1		vendredi
samedi	16	Colloque du CIL			samedi
dimanche	17				dimanche
Lundi	18				lundi
mardi	19	Assemblée Emploi		CA FES0J	mardi
mercredi	20	AG CJC			mercredi
jeudi	21				jeudi
vendredi	22		Bureau CESSOC		vendredi
samedi	23				samedi
dimanche	24				dimanche
lundi	25	CA FES0J			lundi
mardi	26				mardi
mercredi	27				mercredi
jeudi	28	CA CESSOC			jeudi
vendredi	29	CA CJC			vendredi
samedi	30				samedi
Dimanche	31				dimanche

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	3
● L'assemblée « Emploi » du CJC	4
● Cellule politique	5
● LPJ – CJC	6
● Laby 1 : Découvrir son environnement	6
● Le Petit Laby	7
● Infos à relayer	7
● Revue de presse	12

ASSEMBLÉE DU CJC

L'Assemblée générale du mercredi 20 octobre s'est tenue dans un excellent climat et avec une participation nombreuse. Deux OJ se sont faites représenter alors que toutes les autres étaient présentes, souvent avec leurs deux représentants. L'AG a procédé à un tour d'actualité des organisations membres.

Ensuite, le plan stratégique présenté à l'AG de juin et retravaillé sur base du débat qui s'y était tenu a été approuvé.

Enfin, le moment le plus décisif a été l'élection pour la fonction de Secrétaire général/e.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

L'Assemblée Emploi, qui réunit les délégués du CJC pour les emplois APE, ACS et Maribel, est un lieu d'échanges entre le CJC et les délégués concernant la gestion juridico-administrative et financière des emplois. Elle a lieu, en règle générale, une fois par trimestre.

Après la présentation de sa candidature, Christophe Cocu (qui occupe la fonction de chargé de projet au CJC) a livré un échange intense avec l'AG à partir des questions de celles-ci. Au terme de cet échange, les membres du CJC sont passés au vote et le résultat qui en a découlé était insuffisant pour permettre à Christophe d'être élu. Dès la sortie de mandat de l'actuel Secrétaire général, le secrétaire général adjoint deviendra secrétaire général faisant fonction. Le CA va prendre le temps d'analyser la situation avant de proposer à l'AG un nouvel appel à candidatures pour cette fonction. B.M.

●● L'ASSEMBLÉE « EMPLOI » DU CJC

Après une interruption dans l'organisation des Assemblées Emploi entre 2007 et 2009, l'organisation régulière de réunions a repris en mars 2009.

Depuis 2009, l'Assemblée Emploi s'est donnée comme objectifs d'informer les représentants sur des thématiques variées et de répondre aux attentes formulées par les OJ.

Lors de l'Assemblée Emploi du 19 octobre, le CJC a présenté un bilan sur les avancées dans les réponses aux attentes des OJ depuis mars 2009 et a pris connaissance des questions que les OJ voudraient voir traitées dans les prochains mois.

L'Assemblée Emploi a également abordé les sujets suivants :

- Décret Emploi et annexe 12 du décret OJ : liens entre justification des subventions et annexe 12.
- Retour sur les différentes inspections : Actiris, APE et Contrôle des Lois sociales. Les résultats sont plutôt positifs pour le CJC qui, dans l'ensemble, a satisfait à ces inspections et a été amené à améliorer quelques aspects.
- Présentation des nouveaux documents d'engagement proposés.

Les personnes présentes ont également fixé l'agenda des prochaines réunions. Celles-ci auront lieu les 26/01/2011 et 17/05/2011.

S.S.

CELLULE POLITIQUE

Dans un premier temps, les mandataires de la cellule politique ont analysé les enjeux communs de la CCOJ et de la DPC (déclaration de politique communautaire) :

- En terme d'image des jeunes, il y a une tension entre la volonté (des OJ, des jeunes, des pouvoirs publics) de montrer une image positive des jeunes et une perception médiatique négative des jeunes. Ceci se transmet notamment par une contradiction entre les lignes éditoriales des émissions qui ont pour mission spécifique de valoriser les jeunes et la ligne éditoriale des magazines d'information (Question à la une) et du Journal télévisé. Nous pouvons, en tant que secteur jeunesse, interpeller les adultes et les institutions adultes sur leur responsabilité vis-à-vis de la jeunesse.
- Depuis qu'ils ont quitté le CJC, les Scouts avaient conservé 2 détachés pédagogiques attribués à notre fédération. Suite à la réforme et au refinancement des OJ, et singulièrement des Scouts, nous avons décidé de leur ôter la priorité pour attribuer nos ressources à nos OJ. Les 2 mandats de DP des Scouts arrivaient à terme en 2010, nous devions les récupérer à ce moment là. Mais les Scouts ne sont pas d'accord et ont refusé la médiation du cabinet. La ministre a octroyé un DP aux Scouts sur notre quota. Par conséquent nous sommes en dessous du quota et nous signifions à la CCOJ que nous ne sommes pas d'accord. La conséquence c'est que nous bloquons tout accord sur les DP tant que l'injustice n'a pas été réparée.
- L'application du décret OJ sollicite toute notre attention : nous voulons des clarifications sur l'application de celui-ci : L'utilisation du système d'indice, les dispositifs particuliers, etc.

Dans un second temps, notre mandataire aux comités d'attribution du BIJ, Adeline, des jeunes CSC, nous a rapporté un incident concernant les comités d'avis du BIJ : il a fonctionné cet été par mail sans se réunir, et a souhaité recommencer en septembre. Rappelons que s'il y a un comité de sélection, il faut le réunir, qu'il puisse débattre et voter.

Pour terminer nous avons évoqué l'évolution au sein du Conseil de la Jeunesse. L'AG du CJCF de septembre 2010 a constaté que ses commissions ne fonctionnaient pas. Ils ont décidé de mettre sur pied des groupes de travail (GT) thématiques, portées par les jeunes. Les commissions, plus généralistes, sont suspendues. Ils ont également décidé de mettre sur pied une charte de politisation, cela faisait fuir les jeunes. D'ailleurs, Alexandre Azer-Nessim (SG du CJCF) et Géraldine Martin (vice-présidente) réfléchissent à une réforme du décret CJCF à soumettre au gouvernement.

C.C.

Née d'une demande des mandataires des OJ membres du CJC, la cellule politique traite des sujets de fond et permet, grâce à l'échange d'informations et de réflexions, de construire une position commune en CJC

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ - CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes. Une question cruciale occupe le groupe de travail dès septembre 2007 : l'accès des publics défavorisés aux activités organisées par les mouvements de jeunes.

Le cycle de formation « Labyrinthe des institutions » est organisé par le CJC en collaboration avec l'ICC. Les modules sont dissociables : participer à un module ne t'oblige pas à suivre les autres.

Pour qui ? Cette formation est destinée à tout (nouveau) cadre des O.J., qu'il soit permanent ou bénévole. Elle se déroulera au Domaine de Mozet. Il est possible de dormir sur place : hébergement et repas pour 25 €. Merci de préciser, lors de votre réservation, si vous prenez la résidence! Dans ce cas, apportez votre sac de couchage.

LPJ-CJC

En guise conclusion de trois ans de réflexion sur la thématique des jeunes « défavorisés », les pastorales des jeunes et les mouvements du CJC se sont vu présenter le cadre de la nouvelle animation de réflexion sur l'intégration des publics « défavorisés » mise sur pied par l'équipe de projet du CJC.

Cette animation a pour objectif de transmettre et de partager le contenu des réflexions du groupe de travail LPJ-CJC en vue de lancer une réflexion collective en interne de chaque mouvement de jeunes sur nos pratiques, nos façons de voir les choses, nos représentations liées à cette thématique.

A l'issue de cette dernière rencontre, le groupe de travail a pu fixer un calendrier des animations. La première a déjà eu lieu et s'est déroulé auprès de la Pastorale des jeunes de Namur ce 22 octobre.

Pour les OJ que cela intéresse, cette animation est également accessible sur simple demande au CJC.

C.D.

INSCRIVEZ-VOUS À LA FORMATION LABY 1 : DÉCOUVRIR SON ENVIRONNEMENT, 18 ET 19 NOVEMBRE

Notre action n'a de sens que si elle s'ancre dans la réalité. Or l'action des O.J. s'inscrit dans une réalité complexe. Du niveau local aux liens internationaux, une multitude d'acteurs institutionnels et associatifs interviennent de près ou de loin dans la vie des O.J.

La formation a pour but de comprendre les liens et les enjeux qui traversent les O.J. et leurs partenaires.

CJCF, CCOJ, FESOJ, BIJ, CJC, ICC, CESSOC, CCMCJ ... C'est quoi ? Plus aucun terme ou abréviation ne sera un mystère pour vous après la formation !

LE PETIT LABY : COMPRENDRE ET AGIR DANS L'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Le CJC vous présentera tout prochainement son outil «Le Petit Laby», la farde indispensable du cadre et permanent en OJ.

Volontariat, secteur jeunesse, système politique belge, emploi des OJ, mandats et représentation, ce classeur vient compléter les formations Laby.

A mettre dans les mains de tout permanent et cadre !

Pour plus de renseignements sur les modalités de distribution de l'outil, contacter Christophe ccocu@cjc.be ou Laetitia Ivignaud@cjc.be.

INFORMATIONS À RELAYER

REMPORTEZ 1.000 EUROS POUR UN PROJET DURABLE !

2011 est l'Année européenne du Volontariat. Pour lui donner le plus d'éclat possible, la coopérative CERA invite tous les Mouvements de jeunesse du pays à imaginer une action originale en partenariat avec une association locale. CERA est une coopérative. Elle a une double finalité : financière et sociétale, avec comme objectif de s'investir dans le bien-être et la prospérité collectifs.

Cera a décidé de soutenir les animateurs en Mouvements de jeunesse en offrant 1.000 euros pour un investissement durable aux 55 groupes locaux qui imagineront en Région wallonne une activité originale en partenariat avec une association du coin. On peut également les retrouver sur Facebook.

Comment procéder ?

- Rassemblez vos idées en compagnie des autres animateurs, des jeunes, de leurs parents, des membres de l'unité, etc...
- Imaginez une action originale en partenariat avec une organisation non-lucrative locale.
- Et introduisez votre candidature en complétant le bulletin de participation ci-dessous **avant le 1er décembre 2010**.

Si vous êtes à la recherche de partenaires potentiels avec qui mener votre action, il vous est loisible de consulter la liste des projets et organisations qui reçoivent une aide de CERA dans votre région, et ce simplement à titre d'information.

Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.

Téléchargez le formulaire de participation sur www.cera.be et envoyez-le rempli à vanessa.dejonckheere@cera.be
 Informations : Mme Vanessa Dejonckheere
 Tél. 016/27 96 28

Au Campus de la Plaine ULB, CP 236,
 avenue Arnaud Fraiteur
 à 1050 Bruxelles
 Infos : Téléphone 02/627 68 11 ;
www.laicite.be

Vous devez indiquer dans le bulletin de participation la manière dont vous comptez utiliser les 1.000 euros. L'idée est de les consacrer à un investissement durable : l'achat d'une tente, le rafraîchissement du local de réunions, un cours de secourisme, l'acquisition d'un coffre de jeux... En février 2011 seront révélés les 55 lauréats du pays.

Le moment sera venu pour les lauréats de retrousser leurs manches et d'ajuster leurs nœuds de foulard pour passer à l'action entre mars et avril 2011 dans l'association partenaire.

Et ensuite ?

- Envoyez avant le 1er mai 2011 trois photos de votre activité. Sur base de celles-ci, 34 projets entreront en lice pour décrocher un prix du public : 17 groupes locaux recevront 1.000 euros supplémentaires (dont 5 en Communauté française et 2 en Communauté germanophone) pour renforcer le même investissement durable initial ou en faire bénéficier un plus grand nombre.
- Que devez-vous faire pour doubler votre mise ? Mobilisez-vous pour recevoir le plus de votes possible du public du site Internet.

COLLOQUE « PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE »

«Pauvreté et exclusion sociale : un enjeu laïque ?» est un colloque organisé par le Centre d'Action Laïque à Bruxelles, qui aura lieu le lundi 23 novembre de 9h à 16h30. En Belgique, 1.5 million de personnes vivent en situation de pauvreté. L'année 2010 est l'Année Européenne de la lutte contre la pauvreté, thématique prioritaire de la présidence belge de l'UE. Cette journée de réflexion abordera la grande pauvreté et des solutions.

CONCOURS DE CRÉATIVITÉ CONTRE LE RACISME

Ce concours est proposé par Média Animation dans le cadre du 21 mars, Journée Internationale de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale.

Au travers du concours, Média Animation propose aux participants de réaliser :

- soit des courts métrages (moins de 6 min) ;
- soit des très courts métrages (moins de 1 min).

Le thème de cette sixième édition du concours porte sur la diversité.

Un jury, composé de professionnels du cinéma, de responsables associatifs et de personnes actives dans la communication décernera un prix par catégorie.

D'ores et déjà, **Nabil Ben Yadir** (réalisateur du film « Les Barons ») a accepté d'en assurer la présidence.

L'originalité de ce concours – **ouvert à tous** – est aussi d'être **multi-supports** : non seulement les courts métrages peuvent être réalisés à partir d'un tournage classique (caméra), mais aussi à partir d'un GSM ou d'un appareil photo numérique.

Les inscriptions à ce Concours sont à envoyer à Média Animation pour le 11 janvier 2011. La remise des œuvres est fixée au 15 février 2011. Plus d'infos et règlement du concours sur www.afilmsouverts.be

NE LAISSEZ PAS ÉCHAPPER LES GROSSES FORTUNES !

La lutte pour une fiscalité plus juste vous intéresse ? Mais vous trouvez un peu compliqués des notions comme « progressivité de l'impôt », « fraude fiscale », « intérêts notionnels », « taxe sur les transactions financières », etc.

Initié par le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) et Financieel Actie Netwerk (FAN), le site www.lesgrossesfortunes.be est un des outils de la nouvelle campagne « NE LAISSEZ PAS ÉCHAPPER LES GROSSES FORTUNES ».

L'impôt est nécessaire, car il est le prix de la civilisation... mais les grosses fortunes financières et les gros revenus y échappent bien trop facilement.

Une autre fiscalité est possible !



PARLER DE L'IMPÔT : MISSION IMPOSSIBLE ?

Chaque année, nous renvoyons notre déclaration fiscale au Ministère des Finances. Celui-ci établit, selon la hauteur de nos revenus et notre situation familiale, le montant de notre contribution. Puis, il nous rembourse l'excédent ou nous réclame le complément. Contrairement au discours dominant, **PAC** affirme haut et fort que l'impôt et les cotisations sociales, c'est beaucoup de pouvoir d'achat en plus ! Le jeu « Mission impossible ? » permet de vérifier cette affirmation.

Jeu collectif à partir de 15 ans de 4 à 30 joueurs. Durée : environ 2h. Contact et infos : nancy.hardy@pac-g.be - 04/365.28.71. Voir aussi www.mercilimpot.be

Chaque joueur(euse) vit pendant un mois dans la peau d'un autre. Indépendamment des revenus, des situations familiales et des charges fixes mensuelles, il y a deux types de personnages dans le jeu animation :

Présence et Action culturelle est un mouvement d'éducation permanente et populaire qui promet et défend la justice sociale, l'égalité, la solidarité et la fraternité

- ceux qui jouent dans le régime fiscal actuel, qui payent les cotisations sociales et le précompte professionnel, et pour lesquels une distinction s'opère donc entre le salaire brut et le salaire net ;
- ceux qui expérimentent un régime sans cotisation sociale ni précompte professionnel, et dont le salaire brut correspond donc – au centime près – au salaire net.

Le parcours est fonction de la carte d'identité sociale de chaque joueur. Les événements de la vie quotidienne auxquels il sera confronté sont différents. C'est la capacité financière à y faire face qui varie très largement selon le régime fiscal choisi.

Vous pouvez télécharger les deux dépliants sur le site de l'IBSR www.ibsr.be

Revue « Points de vue du Sud », Editions Syllepse - Centre tricontinental, Volume XVII (2010), n°3, 212 p. Cet ouvrage a été coproduit avec Entraide et Fraternité et la Commission Justice et Paix. Voir aussi le site : www.cetrfi.be

À la fin du mois (qui correspond dans le jeu à la fin de la partie), l'animateur compare et distingue les parcours de chacun, puis organise l'échange des savoirs, le débat d'idées et construit pas à pas de l'intelligence collective.

« Mission impossible ? » s'adresse à tous parce qu'il n'est jamais, ni trop tôt, ni trop tard, pour s'intéresser à la solidarité sociale. Si les personnages sont fictifs, les montants salariaux ou les coûts à supporter sont eux bel et bien réels. L'animation-jeu convient à des groupes de tailles différentes, permet de jouer individuellement ou en équipe.

MARCHER EN GROUPE : MODE D'EMPLOI

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière a édité, en collaboration avec la fédération Les scouts, deux dépliants destinés, l'un, aux animateurs et l'autre, aux jeunes qui se déplacent en groupe. Leur petit format permet aisément de les glisser dans la poche du pantalon ou de la chemise.

Dois-je faire marcher mon groupe d'enfants à gauche ou à droite ? En file indienne ou à plusieurs l'un à côté de l'autre ?

Où positionner mon groupe pour le rendre visible le soir ?

Est-on toujours obligé d'utiliser les passages pour piétons avec un groupe ?

Les réponses à toutes ces questions (et bien d'autres encore) se trouvent dans les deux dépliants.

PRESSIONS SUR LES TERRES.

● ● ● DEVENIR DES AGRICULTURES PAYSANNES

La crise alimentaire a jeté une lumière crue sur les aberrations du modèle de développement agricole promu dans le Sud. Bien que des récoltes record y soient enregistrées, la faim progresse. Paradoxe tout aussi flagrant, les trois quarts des sous-alimentés sont des ruraux, producteurs eux-mêmes de denrées alimentaires.

Imposés dans des conditions d'inégalités extrêmes - foncières, techniques...-, la libéralisation des marchés agricoles et le retrait concomitant des soutiens publics ont conduit à la marginalisation des petites paysanneries du Sud, dans l'incapacité de faire face à la concurrence mondiale.

Certes, les institutions internationales qui reconnaissent aujourd'hui le rôle des agricultures familiales et paysannes dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que dans la préservation de la biodiversité, préconisent des mesures d'appui public ou privé. Mais la problématique du contrôle de la terre reste largement négligée.

Les orientations proposées reposent sur un modèle de cohabitation harmonieuse entre

agricultures paysannes et agrobusiness. Modèle qui de facto fait l'impasse sur les désastreuses conséquences sociales et environnementales de l'intense concurrence pour l'accaparement des sols, des sous-sols et des ressources que se livrent multinationales et autres investisseurs extérieurs.

Les mouvements paysans y opposent l'alternative de la souveraineté alimentaire. Garantie de survie des petites exploitations agricoles - qui représentent 80% des actifs en zones rurales -, elle suppose d'abord et avant tout l'accès à la terre et la maîtrise des ressources naturelles.

FESTIVAL JEUNES «CHOOSE LIFE» 2011

Tu as entre 12 et 17 ans ?

Viens vivre 5 super jours de festival dans une ambiance chrétienne, jeune et dynamique !

Seul, avec quelques copains ou en groupe, ce festival t'offre l'occasion de rencontrer une centaine de jeunes chrétiens de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre et d'oser vivre des temps forts de prière, de fête, de musique et de concerts, des témoignages, des ateliers sportifs et artistiques, et des partages. Des petits groupes seront formés par tranche d'âge. Découvre tes talents de sportif, de musicien ou d'artiste en herbe. Pas besoin d'être pro, on apprend ensemble.

Tu as entre 18 et 30 ans ?

Rejoins-nous pour animer 5 supers jours de festival ! Depuis 10 ans, le Festival Choose Life rassemble une centaine d'adolescents de 12 à 17 ans animés par une quarantaine de jeunes étudiants ou travailleurs. Pas besoin d'être un pro, d'avoir des compétences spéciales ou d'être un savant en théologie pour devenir animateur !! Il te faudra seulement avoir l'envie de partager aux plus jeunes ce qui te fait vivre sur ton chemin de vie et de Foi. Ainsi, tu pourras aussi les aider à cheminer.

Le festival «Choose Life» a lieu du 19 au 23 avril 2011 au Centre scolaire de Berlaymont (Waterloo)

Infos : Eric Vollen s.j. ;

*Tél : 081/46 81 48 ou 0474 /45 24 46 ;
secretariat@festivalchooselife.be .*

Deux week-ends de préparation permettront à l'équipe de se souder, se former et de préparer les animations du festival : du 26 au 28/11/2010 et du 25 au 27/02/2011

L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE A LA COTE... CHEZ LES JEUNES VOLONTAIRES

L'Année internationale de la jeunesse a été lancée le jeudi 12 août. Les trois Conseils de la jeunesse ont tenu à mettre en avant l'engagement des jeunes. Deux enquêtes ont été présentées sur ce thème. Le volontariat aurait toujours la cote chez les jeunes Belges. Une affirmation à prendre avec des pincettes.

À 13 heures, un DJ à la mode enchaîne les tubes face à une foule clairsemée de jeunes un peu lascifs. Nous sommes au parc Royal à Bruxelles, le 12 août, Journée internationale de la jeunesse et, de surcroît, lancement de l'Année internationale de la jeunesse. Pour marquer le coup, les trois Conseils de la jeunesse du Royaume ont créé l'évènement en organisant un « Picnic eurostatic », sorte de fête engagée où l'on mange des sandwiches bio en butinant de stand en stand. Mais la fête fut surtout l'occasion de mettre en avant un thème : l'engagement volontaire des jeunes.

« On sort de la logique monétaire »

Deux « études » étaient présentées. Elles avaient pour ambition de dresser un état des lieux du volontariat chez les jeunes. Un constat enthousiaste semblait partagé par les promoteurs de ces enquêtes : « Ces études battent en brèche le stéréotype d'une jeunesse désinvestie. Le volontariat a toujours la cote chez les jeunes. » Cette volonté de mettre en lumière une jeunesse qui s'engage fut soulignée par de nombreux participants. Giuseppe Porcaro, du Forum européen de la jeunesse rappelait le contexte de crise économique « qui prouve que l'engagement est plus que jamais un besoin ». Philippe Cori, représentant des Nations unies à Bruxelles, haranguait l'auditoire en appelant la jeunesse à « réinventer la planète ». Enfin, Bernard Mathieu, qui représentait la ministre de la Jeunesse, Évelyne Huytebroeck (Écolo), soulignait l'importance du volontariat : « Avec le volontariat, on sort de la logique purement monétaire et beaucoup de jeunes font le pari du changement. »

Mais les jeunes s'engagent-ils vraiment plus ? À cette question, difficile d'obtenir une réponse. On pourra regretter que l'étude francophone sur l'engagement des jeunes n'étaye en rien les affirmations optimistes mises en avant par les organisateurs. La méthodologie de l'enquête réalisée par le Conseil de la jeunesse catholique (CJC)¹ laisse percevoir le peu de représentativité de l'échantillon : 258 jeunes ont participé à

cette enquête « en ligne », réalisée sans panachage. De plus, la totalité des jeunes interrogés pratiquaient déjà une activité volontaire. Le volontariat a donc toujours la cote... chez les jeunes volontaires.

« Une enquête qualitative »

Lorsqu'on l'interroge sur ce biais, Christophe Cocu, représentant du Conseil de la jeunesse catholique, prend le temps de mieux expliciter sa démarche : « Non, nous n'avons pas de chiffres sur l'engagement des jeunes "en général". Notre enquête est basée sur l'avis de jeunes volontaires. C'est surtout une enquête qualitative. Grâce à cette enquête, on propose un coup de sonde, une photographie de l'engagement de certains jeunes et du sens profond de cet engagement. De manière plus générale, l'engagement en mouvements de jeunesse est assez stable et même en légère hausse. Les organisations membres du CJC touchent environ 100 000 jeunes grâce à 10 000 bénévoles. On sait qu'il faut faire un effort vers les publics plus défavorisés qui s'investissent moins massivement. »

Si l'on ne tire pas de conclusions générales de cette enquête qualitative, certains de ses éléments ne sont pas dénués d'intérêt. Parmi les jeunes interrogés, bien peu étaient demandeurs d'emploi, ce qui pose inévitablement des questions à la CJC : la recherche d'emploi est-elle contradictoire avec le volontariat ? Le risque de sanctions par l'Onem empêche-t-il des jeunes de s'engager ? Faut-il mieux reconnaître le volontariat comme une forme d'acquisition de compétences ?

Parmi les motivations de ces jeunes volontaires, on trouve en premier lieu la volonté d'être reconnu. Le volontariat n'est pas proposé comme un service mais dans une logique de « don contre don ». Le don en retour est généralement immatériel : acquisition de compétences, reconnaissance sociale, épanouissement. Selon la CJC, « le volontariat aide à trouver une place dans la société. »

Heureux hasard, l'Année internationale de la jeunesse sera suivie de l'Année internationale du volontariat. L'occasion d'en savoir un peu plus sur l'engagement des jeunes et d'approfondir les connaissances en ce domaine.

¹ Conseil de la jeunesse catholique, rue de la Charité, 43 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 230 32 83 – courriel : cjc@cjc.be – site : www.cjc.be

SÉCURISER LES LOCAUX SCOUTS



ACCUEIL, animation de qualité et... sécurité au cœur des mouvements de jeunesse ©VAN VYVE (ST).

L'ESSENTIEL

- Après le drame de La Roche, les mouvements de jeunesse dénoncent la baisse des subsides « infrastructure ».
- Sécurité, hygiène, salubrité... Les besoins sont criants pour les 300.000 membres.
- Fabriques d'églises et communes en première ligne.

Un jeune scout est décédé dimanche dernier dans un incendie survenu à La Roche-en-Ardenne. L'immeuble était, semble-t-il, conforme aux règles en vigueur. Toutefois, ce dramatique accident repose la question de la sécurité dans les locaux affectés aux mouvements de jeunesse (environ 300.000 adhérents en Belgique).

La grande majorité des unités bénéficie d'un lieu mis gracieusement à leur disposition (ou loué) par la paroisse, la commune, voire un propriétaire privé. Certaines font avec les moyens du bord (immeubles à peine salubres, systèmes de chauffage précaires, sanitaires de fortune...). D'autres n'ont carrément pas de local...

« Les besoins sont énormes et les budgets très limités », dit Moïra Lhoir, des Guides

catholiques. Les rentrées ? Quelques activités lucratives (repas, ventes...), une part éventuelle des cotisations et des aides ponctuelles. Les propriétaires (fabriques d'église et communes) ? « Ils ne sont pas toujours prompts à intervenir », regrette un chef d'unité bruxellois. Et les devis s'accumulent. Les budgets prévus dans le cadre de la circulaire « sécurisation des locaux » de la Communauté française diminuent année après année.

Enveloppes toujours plus réduites

En 2008, 400.000 euros étaient prévus pour effectuer divers travaux prioritaires (mise en conformité, matériel de détection incendie...). En 2009, l'enveloppe est passée à 200.000 euros. Et cette année, à 120.000 euros. « Un supplément de 130.000 euros prévus pour les autres organisations de jeunesse et non utilisé devrait être affecté aux unités », assure le cabinet Huytebroeck (Jeunesse, Ecolo). Où l'on admet que ces budgets sont « insuffisants » et qu'une révision de la circulaire, ainsi qu'une hausse des budgets « sont actuellement sur la table du gouvernement ». Mais de préciser : « Il faut malgré tout rappeler que les règles de sécurité, de salubrité et d'hygiène incombent d'abord et avant tout aux propriétaires ».

« Chacun se renvoie la balle, constate Laurent Jauniaux, secrétaire politique des

Patros. Or, les besoins sont là et il est temps d'être proactif : impliquer les régions, réfléchir au cofinancement, pousser les communes à collaborer davantage, mettre plus de bâtiments publics à disposition des unités, etc. ». Pour Annick Hoornaert, de l'ASBL Les Scouts, « on ne peut pas exiger un accueil et des animations de qualité et en même temps négliger les aspects de sécurité et de salubrité ».

Aucun état des lieux détaillé n'a été dressé. L'ampleur des demandes (1,5 million d'euros pour la période 2008-2009) en dit long sur les besoins actuels. Toits percés, absence d'isolation, systèmes électriques vétustes, présence d'amiante... « Certains chefs en ont marre d'interpeller leur proprio, d'autres ferment les yeux mais font en sorte que les enfants passent le moins de temps possible dans leurs locaux », dit un patronné. Les Fédérations agissent (sensibilisation des unités, formation...). Des contrôles réguliers sont menés (pompiers, hygiène...). « Mais les finances des paroisses ne sont pas toutes au beau fixe », admet-on au diocèse de Liège. En rappelant qu'une collaboration s'impose entre les unités, les fabriques d'église, les communes. A l'instar de l'opération « Mon local, c'est ton local » menée en 2007 avec le CJC. Autant d'initiatives pour assurer la sécurité des 300.000 adhérents des mouvements de jeunesse. ■ HUGUES DORZÉE

CJC ET CRACS !

Comment et où est née la philosophie CRACS ?

C'est une question que tout le monde se pose ! La philosophie CRACS est issue d'un long processus un peu complexe... qui commence il y a 30 ans, en 1980 ! En effet, le décret de 1980 qui régissait le secteur des Organisations de Jeunesse (OJ) demandait que les OJ « contribuent au développement par les jeunes de leur responsabilités et aptitudes personnelles en vue de les aider à devenir des citoyens actifs, responsables et critiques au sein de la société. » (article 2). Et puis un secrétaire général du CJC des années 1990, Georges Gilkinet, a transformé cette phrase en l'acrostiche CRACS, et l'a utilisé un peu partout dans le secteur jeunesse... et le terme a fini par être adopté par de nombreuses personnes, jusqu'à être institutionnalisé dans le décret Centre de Jeunes en 2000 puis le décret Organisations de Jeunesse en 2009 !

Chez les Guides, en quoi les animateurs sont-ils des CRACS ?

Devenir animateur, c'est accepter de prendre en charge d'autres personnes... c'est donc être responsable ! Mener des activités, prendre des initiatives... c'est être actif ! Pratiquer la démocratie et la bienveillance au sein de son groupe... c'est être citoyen. Participer à la transmission des savoirs, à l'autonomie et à la réflexion des animés... c'est être critique. Vivre en groupe en acceptant les forces et faiblesses de chacun... c'est être solidaire. Se donner dans une activité bénévole pour partager une passion, dans le cadre d'un Mouvement dont on transmet les valeurs... c'est être CRACS, mais cela peut être plus encore !

Considère-t-on l'école comme un lieu de formation de CRACS ?

Non, l'école a pour objet premier la transmission des savoirs. Cette transmission peut amener les enseignants à développer une certaine CRACSitude (ou CRACS attitude) auprès de leurs élèves, mais ce n'est pas leur priorité.

Au contraire, dans les organisations de jeunesse et donc aussi chez les Guides, l'apprentissage n'est que le moyen d'initier à la CRACSitude. En fin de compte, au bout d'un camp Guides, il est plus important d'avoir développé l'esprit du vivre ensemble et d'entraide au sein du groupe plutôt que d'avoir appris à faire un brêlage. Bien que pour faire tenir les pilotis, ça aide quand même...

Au-delà des Guides, quels sont les lieux de formations de CRACS ?

Il y a de nombreuses manières d'être CRACS ! Au sein du CJC, de nombreuses organisations de jeunesse forment des CRACS en utilisant des moyens différents ; en se formant à l'utilisation des médias, en se formant au rôle de délégué de classe, en partant en vacances en compagnie de personnes handicapées, en menant des actions pour sensibiliser sur les conditions de travail... Et c'est aussi le cas dans toutes les Organisations de Jeunesse, et tous les Centres et Maisons de jeunes.

Être CRACS, qu'est ce que ça signifie concrètement ?

Est-ce être un anticonformiste qui dit non à tout ?

Absolument pas, car être CRACS, ce n'est pas dire non à tout, c'est dire oui à plein de choses ! Être CRACS, cela signifie prendre son rôle de citoyen à cœur, réfléchir par soi-même, en ayant conscience que la société est bâtie pour chacun d'entre nous : prendre des responsabilités au sein d'organisations, être critique vis-à-vis des médias, de la politique...

Parfois, cela peut vouloir dire ne pas être d'accord avec la majorité, c'est vrai. Mais être CRACS, c'est avant tout défendre des valeurs de démocratie, de solidarité et d'engagement, c'est agir pour construire une société dans laquelle on croit.

Comment à 20 ans, dans une société de surconsommation et peu critique, un jeune peut-il être CRACS ?

On devient CRACS petit à petit. Pour devenir CRACS il suffit d'être curieux, de s'intéresser aux personnes et aux institutions qui nous entourent pour les comprendre et entrer en dialogue avec elles.

Être CRACS à 20 ans c'est oser dire que vous savez penser par vous-même et que vous êtes prêts à faire changer les choses.

Un jour, nos animateurs auront quitté le Mouvement GCB. Dans leur vie d'adulte, comment pourront-ils continuer à vivre leur CRACS attitude ?

Ne vous inquiétez pas, une fois éveillé à la CRACSitude on ne revient pas en arrière ! C'est un éveil à un savoir-être et pas une connaissance. Évidemment, ce savoir-être s'entretient et peut encore se développer : en portant ses valeurs dans la société et dans son travail, en continuant à s'intéresser à son entourage ou encore en s'investissant dans une association

PLAN TRIENNAL

● Le plan triennal du CJC	16
<i>Que s'est-il passé dans les GT ?</i>	17
<i>Articles de fond pour notre réflexion</i>	17
- <i>Décrypter la communication jeune</i>	17
- <i>Marcela Lacub, libérale radicale</i>	20
- <i>Tâches ménagères : persistance de la domination féminine</i>	21

Cette nouvelle rubrique s'insère dans le Correspondance afin de vous faire vivre l'état d'avancement du plan triennal. Elle a aussi pour objectif de vous apporter des éléments de fond et de réflexion. La rubrique apparaîtra dans chaque Correspondance jusqu'à la fin du plan triennal, soit fin 2012.

Le thème choisi pour le nouveau plan triennal du CJC « L'amour, l'affectivité et le sexe » concerne tous les jeunes, au-delà des organisations de jeunesse. Plusieurs « portes d'entrée » pour aborder ce thème ont été choisies par les membres de l'Assemblée du CJC. Chaque facette est l'objet d'un groupe de travail.

● LE PLAN TRIENNAL DU CJC

Le plan triennal du CJC a pour thème l'amour, l'affectivité et le sexe. Il répond à deux types de besoins :

- Un besoin de coordination des organisations membres ;

- Une prise en compte de l'Amour, de l'Affectivité et de la Sexualité par les OJ membres.

Actuellement l'amour, l'affectivité et le sexe sont abordés comme autant de risques à gérer par la famille, l'Église, le milieu médical, l'école, etc. Il y a donc une place à prendre pour un discours différent, un niveau d'intervention différent.

Nous proposons un plan triennal de type 'auberge espagnole' : chacun amène ce qu'il souhaite, et y met l'investissement qu'il lui est possible d'y mettre :

Les GT : 6 groupes de travail sont lancés simultanément, avec un cahier des charges commun mais un phasage de réalisation étalé jusqu'en septembre 2012.

Les expertises : Les OJ pourront également travailler des thématiques sur lesquelles elles sont expertes, avant de venir l'intégrer dans le plan triennal ;

Le recensement : l'équipe du CJC sera chargée de recenser ce qui existe déjà, tant dans les OJ que dans le reste de la société.

QUE S'EST-IL PASSÉ DANS LES GT ?

Depuis le dernier Correspondance 4 GT ont été programmés :

- Le GT **solidarité** a travaillé en deux temps. Un premier temps, assez court, de préparation de la présentation du travail du GT à l'AG du CJC et un deuxième temps, plus long, qui a permis de confronter notre perception intuitive de la solidarité avec les définitions et théories des sciences humaines.
- Le GT **affectivité** a été annulé pour cause de grève des trains.
- Le GT **représentation** a repris les objectifs de travail pour les prioriser. Ensuite il a évoqué les pistes d'outils et préparé la présentation du travail en AG.
- Le GT **genre** s'est réuni pour la première fois. Lors de cette première réunion, le GT a brainstormé les thématiques à aborder. Ce qui a occasionné de fertiles débats.

L'assemblée générale du CJC ne s'étant pas prononcée sur la suite du travail à réaliser, le Conseil d'Administration a décidé de

ARTICLES DE FOND POUR NOTRE RÉFLEXION

1. Décrypter la communication jeune

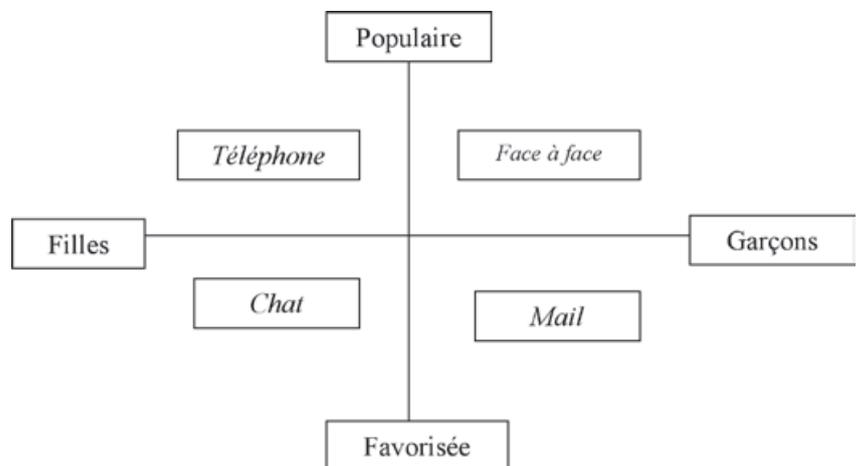
Les jeunes ont une capacité à réfléchir la communication d'une manière très complexe : face à face, par téléphone fixe, gsm, internet : facebook, msn, blogs, sites, etc. Ainsi ils savent la situation de communication des autres : accès à un téléphone, ordinateur dans le salon, etc. Et de nouvelles règles sociales se mettent en place. Par exemple ceux qui ont un forfait ont une obligation morale d'appeler ceux qui ont

une carte ! Malgré cela les jeunes continuent à considérer le face-à-face comme le meilleur moyen de communication. Les autres types de communications, sont des communications qui s'ajoutent au face-à-face sans le remplacer.

Dominique Pasquier est une sociologue française qui s'est intéressée aux pratiques culturelles des 15 à 22 ans. Cette recherche menée dans 3 lycées parisiens lui a permis d'éclairer d'autres éléments que les éléments purement communicationnels, comme un rapport à la culture différent selon le sexe.

Concernant la communication jeune, un certain nombre d'échanges ne peuvent avoir lieu au lycée. Par contre, le soir, les jeunes communiquent tout azimut. Y compris avec les mêmes « amis » qu'à l'école, sauf que le contexte est différent et donc l'effet de groupe est gommé.

Dominique Pasquier a pu dresser une cartographie des moyens de communication privilégiés des grands adolescents. D'après elle, cette communication privilégiée s'organise autour de deux axes : sexe (fille-garçon) et situation sociale (favorisée –populaire).



Cette classification part d'un double constat :

- Les franges populaires de la population ont une culture essentiellement orale alors que les franges les plus favorisées de la population ont une culture où l'écrit est valorisé.
- Les filles apprécient plus le téléphone que les garçons.

Ceci permet d'expliquer par exemple pourquoi certains garçons des classes favorisées se glorifient de ne pas avoir de GSM : ils n'aiment pas téléphoner (ce sont des garçons) et leur situation sociale leur a appris à valoriser l'écrit. Ces jeunes auront une tendance culturelle à se tourner vers le mail.

Ceci permet aussi d'expliquer pourquoi les jeunes hommes issus des milieux populaires se regroupent, notamment dans la rue. Leur besoin de communication est le même que les autres jeunes. Leur culture les invite à choisir la transmission orale et leur particularité de garçon leur donne une aversion pour le téléphone. Ils se tournent donc vers la rencontre en face-à-face.

Cette étude éclaire de manière particulière la communication des jeunes. Même si les résultats ne sont pas immédiatement généralisables, nous pouvons quand même en tirer des éléments intéressants. Notamment l'idée que sur certains aspects, il n'y a pas de culture commune aux deux sexes. Cette idée peut-être intéressante à garder en tête, alors sans aller dans la discrimination, pourquoi ne pas être plus attentifs aux particularités de chacun.

Christophe Cocu

2. Marcela Iacub, féministe libérale

(voir p.20)

3. Tâches domestiques : persistance de la domination féminine

(voir p. 21)

Marcela Iacub, libérale radicale

«*En matière de sexualité, l'État occidental est violent et arbitraire*», affirme la juriste Marcela Iacub. Portrait d'une chercheuse sulfureuse.

«**A** lors que deux amants s'embrassent ou se caressent, doit-on condamner que l'un d'eux ne puisse se retenir et se permettre de sodomiser l'autre sans que ce dernier ait consenti à cet acte précis? Imaginons encore que nous rendions visite à un ami et que celui-ci nous montre un film pornographique, ne serions-nous pas en droit de nous plaindre d'une agression sexuelle?»

Les essais de Marcela Iacub sur la sexualité, la famille, la bioéthique, le droit des femmes..., regorgent de ce style de propos crus et provocateurs. Lorsqu'elle arrive à notre rendez-vous, coiffée d'un bandeau turquoise et accompagnée de sa petite chienne noire, sa beauté saute aux yeux. Certainement un objet de suspicion dans un monde où, confie-t-elle, il n'est pas facile d'être une femme pleinement autonome, qui a choisi de ne pas avoir d'enfants et de se consacrer entièrement à son œuvre.

Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle?, *L'Empire du ventre*, *Antimanuel d'éducation sexuelle*, *Par le trou de la serrure* et tout dernièrement *De la pornographie en Amérique...* Au fil de ces livres qui fouillent minutieusement l'évolution du droit

en matière de sexualité, cette juriste développe sa grande idée: la sexualité a été investie par les États occidentaux pour gouverner l'espace privé.

Étonnant! La sexualité n'a-t-elle jamais été aussi libre qu'aujourd'hui? Certes, admet-elle, mais, depuis la fin du XIX^e siècle et surtout à partir des années 1970, les États se sont substitués à la famille, aux Églises... Et la norme juridique a pris la place de toutes les autres régulations.

Sous-titré «*La liberté d'expression à l'âge de la démocratie délibérative*», son dernier ouvrage est une démonstration des restrictions de cette liberté, fleuron de la démocratie américaine... sauf lorsqu'il s'agit de messages à contenu sexuel. Aux États-Unis, il est condamnable de prononcer le mot «*fuck*» sur une antenne alors que le Ku Klux Klan ou des groupes nazis peuvent défilier en toute impunité. Et si les formes de censure sexuelle sont différentes de chaque côté de l'Atlantique, elles sont aussi très présentes en Europe. M. Iacub n'hésite pas s'attaquer au sujet délicat de la pédopornographie, sur lequel, gageons-le, elle ne fera pas que des adeptes. «*En France, on interdit les dessins animés de ce*

type. Pour moi, c'est une tentative de gouverner les fantasmes des individus. Dans un régime démocratique, il faut distinguer le dire et le faire; seuls ceux qui produisent ces images avec de vrais enfants abusés devraient être condamnés... La liberté d'expression est un principe très désagréable, mais c'est le prix à payer pour maintenir une société démocratique.»

«Les féministes nous victimisent»

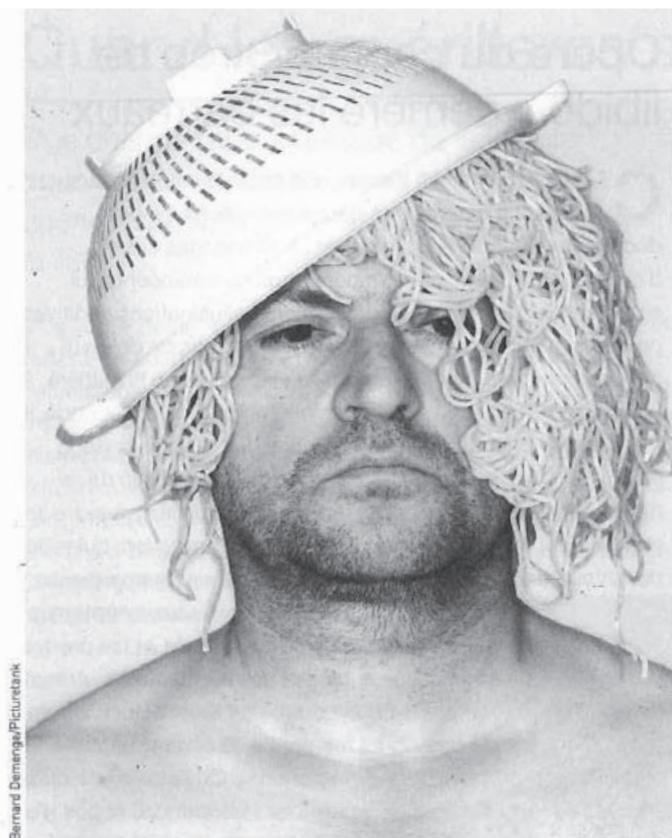
Née dans une famille de la bourgeoisie argentine, la petite Marcela, âgée de 12 ans sous la dictature de Vidella, a assisté à l'autodafé de la bibliothèque familiale, par crainte de représailles. Est-ce de là qu'est née cette posture libérale radicale? «*La société civile devrait pouvoir se débrouiller sans que l'État, la justice, la police interviennent dans l'espace privé.*» C'est aussi de là que viennent les démêlés de M. Iacub avec les féministes. Pour elle, les violences conjugales ne devraient pas se régler au

tribunal mais à travers d'autres instances de médiation. «*Les féministes nous victimisent, elles font de nous des enfants à protéger alors qu'au contraire, c'est notre autonomie qui devrait être l'objectif à atteindre. Cette autonomie poserait la question de la violence conjugale en d'autres termes.*» «*Je suis en fait la plus extrême des féministes, pour l'égalité la plus radicale entre les hommes et les femmes.*» Mais on ne peut pas discuter calmement de ces sujets, déplore-t-elle. Lorsqu'elle s'érige contre le fait que la justice condamne parfois plus lourdement un viol qu'un meurtre, on lui rétorque: «*Alors, vous êtes pour le viol?*» «*Il est vrai que je préfère être violée que tuée, même à demi*», plaisante-t-elle pour conclure. Un ton et une liberté qui ne lui valent pas que des amis... ■

MARTINE FOURNIER

Marcela Iacub, *De la pornographie en Amérique. La liberté d'expression à l'âge de la démocratie délibérative*, Fayard, 2010.





Bernard Demengo/Picturebank

Tâches domestiques : persistance de la domination féminine

Ce n'est pas vraiment un scoop : régulièrement depuis les années 1980, les enquêtes montrent, démontrent, confirment que ce sont les femmes qui assurent 80 % des tâches ménagères (repas, linge, courses...) et que l'arrivée d'enfants dans la famille n'implique pas davantage ces messieurs dans les affaires domestiques... Voire, au contraire, l'ébauche d'un partage du travail dans le couple a tendance à diminuer ! Les hommes seraient-ils « des tâches » comme le titrait *Libération* du

3 décembre 2009, à propos de la sortie d'une nouvelle enquête sur la question ? S'il y a en tout cas une chose qui a évolué dans ce domaine, ce sont les représentations qui font que de tels constats fleurissent aujourd'hui le scandale, au nom d'un principe égalitariste entre les deux sexes, jugé aujourd'hui intangible. D'autant que, nous explique l'enquête de *Population et Sociétés*, ce sont les femmes qui réduisent leur activité professionnelle lorsque l'enfant paraît. Et pourtant, les Françaises, de

plus en plus actives (de 45 % en 1962 à 64 % en 2005 tous âges confondus), sont aussi les championnes de la fécondité en Europe. Selon une étude, de l'Insee cette fois, 32 % des jeunes femmes n'hésitent pas à franchir le cap du troisième enfant, et ceci malgré des conditions de travail parfois compliquées.

Des femmes victimes ?

La baisse de l'activité féminine est alors proportionnelle à la taille de la famille, constate l'étude qui suggère que le lien causal entre fécondité et activité, loin d'être mécanique et subi, « pourrait être simplement le résultat de préférences individuelles ». Certaines femmes choisissent de moins travailler pour avoir une famille plus nombreuse, alors que d'autres (souvent parmi les plus diplômées) préfèrent privilégier leur carrière.

La théorie économique n'explique donc pas tout... Et les femmes sont-elles uniquement des victimes d'une domination masculine qui continuerait d'avancer masquée et les condamnerait à jouer les ménagères ? Bien que peu sociologiquement correcte, la question mérite peut-être d'être posée. ■ F.V.

Arnaud Régnier-Lollier, « L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ? », *Population et Sociétés*, n° 461, novembre 2009.

Julie Moschion, « Offre de travail des mères en France : l'effet causal du passage de deux à trois enfants », *Economie et Statistique*, n° 422, novembre 2009.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

La CCOJ – Commission Consultative des Organisations de Jeunesse – a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005. La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	22
<i>De nouvelles OJ en vue</i>	23
<i>Reconnaissance comme groupement de jeunesse ou comme organisation de jeunesse</i>	23
<i>Détaches pédagogiques : grosse tension !</i>	23
<i>Colère du CJC</i>	24
<i>Explications de la Ministre</i>	24
<i>Autres communications de la Ministre</i>	25
● FESQJ - CESSOC	25
<i>Accords du non marchand : on ne voit rien venir</i>	25
<i>Au niveau de la Commission Paritaire : guère mieux</i>	25
● Fonds 4 S : nouveau plan d'action et nouvelles actions	26
● Veille parlementaire	26
● Conseil Consultatif de l'Aide à la Jeunesse	27
● Autant savoir : Prix du Fonds Prince Philippe	28
● Revue de presse	29

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Deux réunions ont été organisées depuis notre dernière publication. Elles ont été tout particulièrement marquées par deux sujets : de nouvelles reconnaissances comme OJ et la question du détachement pédagogique.

DE NOUVELLES OJ EN VUE

Neuf dossiers ont été introduits par des associations pour obtenir une reconnaissance en tant qu'organisation de jeunesse. Ces dossiers sont adressés à l'administration, l'inspection et à la CCOJ. Ces trois organes doivent remettre un avis à la Ministre de la Jeunesse qui prendra alors la décision d'octroyer ou non une reconnaissance à ces associations.

Pour la CCOJ, nous avons désigné un lecteur par dossier. Cette personne est chargée de rencontrer l'association et de faire un rapport à la Commission. En séance, les rapports de l'inspection, de l'administration et du lecteur sont présentés. Ensuite, la CCOJ décide à main levée si elle est favorable ou non au dossier présenté.

En octobre, la CCOJ a pu traiter trois dossiers. Deux autres seront traités en novembre. Ces trois dossiers ont fait l'objet d'un avis positif tant de la part de l'administration, que de l'inspection et de la CCOJ. Il est assez vraisemblable que la Ministre de la Jeunesse procédera au 1er janvier 2011 à la reconnaissance du **Comité des élèves de la Communauté Française, le CEF** qui travaille, à l'instar de la JEC, à construire la parole des élèves dans la société ; d'**Asmaë**, qui permet à des jeunes de vivre des chantiers internationaux et de **Bouche à Oreille – Jeunesse (BAO-J)** qui veut promouvoir la coopération et propose de nombreuses activités à destination des publics jeunes pour y parvenir.

RECONNAISSANCE COMME GROUPEMENT DE JEUNESSE OU COMME ORGANISATION DE JEUNESSE

Quatre associations ont introduit une demande de reconnaissance comme groupement. Deux d'entre elles sont déjà passées en CCOJ pour la remise d'un avis. Il s'agit d'associations bien connues. Le Conseil de la Jeunesse en Communauté Française était reconnu précédemment via la structure du CRIJ. Au moment du vote du décret CJCF, le CRIJ a changé ses statuts et son nom pour être reconnu comme le nouveau CJCF. Toutefois, il est apparu que le CJCF devait garder sa reconnaissance comme groupement sans quoi il perdait une partie importante de ses subventions pour l'emploi. C'est la raison pour laquelle il a introduit un dossier. La CCOJ a remis un avis favorable.

La FESJ a également été présentée à la CCOJ par le lecteur désigné, Anne-Claire Urban, la présidente du CJC. La FESJ présente la particularité d'être la fédération d'employeurs du secteur. Un article du décret OJ prévoit une reconnaissance possible pour une association de ce type. C'est donc à l'unanimité que la reconnaissance a été proposée à la Ministre.

Deux demandes de reconnaissance comme groupement seront traitées en novembre.

DÉTACHÉS PÉDAGOGIQUES : GROSSE TENSION !

Le sujet des détachés pédagogiques est très litigieux dans le secteur jeunesse. En effet, 79 enseignants sont actuellement détachés dans le secteur. Ils ont été octroyés

La reconnaissance comme groupement est une reconnaissance plus souple que la reconnaissance comme OJ. Elle porte sur 2 et non sur 3 ans et n'octroie pas nécessairement de subventions. Elle permet à des associations qui répondent presque aux critères pour être OJ d'obtenir une reconnaissance intermédiaire.

Le CRIJ était le Comité pour les Relations Internationales de Jeunesse. Il était reconnu comme asbl et composé d'OJ membres du Conseil de la Jeunesse. La réforme du Conseil a conduit à un nouveau conseil composé de jeunes et non plus des Organisations de Jeunesse. Le CJCF a bénéficié de la reconnaissance du CRIJ jusqu'à l'échéance prévue.

L'OJ en question est la fédération des Scouts. Cette OJ a choisi de n'être membre d'aucune fédération. On peut considérer qu'ils bénéficient d'un traitement favorable et inéquitable de la part de la Ministre.

sur une logique de quota par fédération. Cette logique héritée de l'histoire pose des problèmes. En effet, certaines fédérations ont plus de détachés que d'OJ membres. D'autres, à l'inverse, en ont obtenu très peu. Pour équilibrer davantage les octrois de postes pédagogiques, le décret OJ a apporté des emplois APE « pédagogiques » aux fédérations d'OJ qui comptaient le moins de détachés.

Cet équilibre a été rompu par la Ministre de la Jeunesse durant l'été. En effet, celle-ci a pris la décision d'octroyer deux détachés pédagogiques en-dehors des modalités d'octroi des fédérations. Pour ajouter à la confusion et aux difficultés, la Ministre a également refusé à deux autres OJ l'octroi d'un détaché pédagogique.

COLÈRE DU CJC

En septembre, le CJC a informé la CCOJ de la situation. En l'absence d'information claire de la Ministre, nous avons choisi d'informer la CCOJ de la situation. Nous pensons que la Ministre a placé certaines de nos OJ membres dans une situation risquée. Elles pourraient avoir recruté un détaché en janvier et ne pas pouvoir l'engager malgré le fait qu'elles font partie des organisations qui doivent pouvoir disposer d'un détaché. Ceci s'explique par le fait que le nombre de détachés octroyés au secteur est fermement fixé à 79 et que le choix de la Ministre d'octroyer ces deux détachés à une OJ qui ne fait l'objet d'aucune priorité dans une fédération.

Cette communication du CJC a fait émerger dans le débat les situations d'autres OJ et d'autres fédérations et les débats ont été plus que houleux, notamment dans le chef des Scouts qui estimaient avoir droit à ces postes de détachés pédagogiques au mépris des accords intervenus au sein du secteur.

EXPLICATIONS DE LA MINISTRE

En octobre, Bernard Mathieu, conseiller de la Ministre de la Jeunesse, est venu expliquer à la CCOJ que les détachés qui ont été octroyés n'ont été pris sur le quota d'aucune fédération. Les Organisations de jeunesse du CJC peuvent considérer que la Ministre les a rassurées. Par contre, toutes les fédérations d'OJ peuvent partager la même inquiétude, il existe un risque que la dernière OJ à engager un détaché se le voit refuser car le quota total est pourvu. On peut parler d'insécurité partagée. La Ministre propose de sortir de cette situation en demandant à la CCOJ de se mettre d'accord sur l'application du droit à un détaché pédagogique par OJ précisé à l'article 66 du décret. Cet article ne peut s'appliquer sans un avis unanime de la CCOJ. Pour la Ministre, un avis unanime permettrait d'octroyer de nouveaux détachés au secteur. En effet, il manque aujourd'hui 6 détachés pédagogiques pour pouvoir en octroyer un par OJ. La CCOJ pourrait faire avancer le dossier en remettant un avis qui apporterait alors 6 nouveaux détachés dans le secteur.

AUTRES COMMUNICATIONS DE LA MINISTRE

Bernard Mathieu a profité de sa présence pour présenter plusieurs autres orientations politiques. Au niveau du budget 2011, la Ministre de la Jeunesse a présenté ses intentions qui consistent à appliquer le décret et à rechercher des moyens pour les organisations qui pourraient bénéficier de l'article 69. La formation d'animateurs devrait aussi être revalorisée.

Le plan jeunesse a également été présenté et commenté une nouvelle fois. La méthode de travail a été revue pour associer les secteurs à la construction de cet outil qui doit guider les politiques de jeunesse.

Enfin, la CCOJ a rédigé et remis un avis sur les jeunes et l'emploi. Cet avis est un apport complémentaire à l'action du CJCF. Il sera porté au niveau européen durant la présidence belge de l'Union Européenne.

B.M.

L'article 69 octroie un complément de subvention pour maximum deux emplois APE dans chaque OJ. Il y a des OJ qui ont engagé des travailleurs APE et peuvent obtenir ce complément de subvention.

FESJO-CESSOC

Les avancées sont timides en cette période au niveau des relations entre les représentants des employeurs que sont nos associations et les représentants des travailleurs, les syndicats.

ACCORDS DU NON-MARCHAND : ON NE VOIT RIEN VENIR

Depuis le mois de mai, nous savons que le Gouvernement a prévu 4,5 millions d'euros. La question depuis ce moment-là est : pour faire quoi ? Il y a eu quelques réunions depuis mais on ne voit toujours pas clair. Pourtant, il faudra très vraisemblablement un accord avant le 15 novembre pour permettre la liquidation de cette somme aux associations au cours de l'année 2010. Après cette date, cela devient très compliqué au niveau administratif. Peut-être qu'au moment où vous lirez ces lignes, un accord aura été trouvé. Nous vous tiendrons informés via notre Newsletter.

AU NIVEAU DE LA COMMISSION PARITAIRE : GUÈRE MIEUX

En effet, les gros dossiers sur la table n'avancent pas beaucoup. Les débats portent toujours, pour ce qui est des matières principales, sur la question des prépension et la question de la flexibilité.

B.M.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESJO organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Ces 4,5 millions d'euros concernent tous les secteurs de la Communauté française. Une estimation grossière permet de dire que si l'argent devait être réparti sur l'ensemble des travailleurs concernés, elle apporterait une augmentation salariale mensuelle de 4 €. L'enjeu est donc aussi de trouver une mesure simple et utile avec ces moyens.

Appelé d'abord fonds GAR, pour fonds « Groupes à Risques », cette dénomination correspondait aux premières missions confiées au fonds. Parmi celles-ci, il y a la formation des travailleurs appartenant aux groupes à risques sur le marché de l'emploi (travailleurs âgés ou travailleurs moins qualifiés par exemple). Ensuite, avec l'élargissement des missions du fonds, celui-ci a pris le nom de « fonds de formation et de reclassement professionnel ». Afin de mieux se faire connaître, il a pris le nom de « Fonds social des secteurs socioculturels et sportifs ». Les OJ peuvent profiter des moyens financiers de ce fonds pour développer la formation de leurs travailleurs.

La veille parlementaire est une synthèse mensuelle, et parfois une analyse, des débats parlementaires de la Communauté française. Source d'information, elle permet de suivre de près l'évolution de dossiers qui concernent ou qui intéressent notre secteur. Au mois de septembre, le parlement de la Communauté française a beaucoup parlé des jeunes. Voici trois points d'actualité qui méritent qu'on s'y attarde.

FONDS 4 S : NOUVEAU PLAN D'ACTION ET NOUVELLES ACTIONS

Après sa mise au vert qui lui a permis d'évaluer les actions menées en 2009-2010, le fonds 4 S a redémarré tambour battant. Un appel à projets vient de se clôturer et les dossiers de formation introduits par les associations seront analysés début novembre.

De nouvelles actions se dessinent : le fonds 4 S veut soutenir des formations longues pour les travailleurs du secteur socio-culturel. Il s'agit de permettre à des travailleurs qui s'engageraient, avec le soutien de leur employeur, dans une formation portant sur plus de 6 mois et sur un volume horaire assez conséquent, d'obtenir un soutien financier pour le minerval et les syllabi.

Le fonds 4 S va aussi organiser des journées de présentation de ses actions. Ceci doit permettre de mieux faire connaître l'offre du fonds qui dépasse les 100 formations mais reste sous-utilisée dans le secteur. Ces journées permettront aussi de mettre en avant les outils dédiés à la mise en œuvre d'un plan de formation et notamment, la boîte à outils du plan de formation.

Enfin, pour simplifier la vie des associations, un système de bourses de financement va être créé. Ce système vise à diminuer la charge administrative sur un certain nombre de dossiers qui seraient soutenus par le fonds.

A plus long terme, le fonds 4 S essaiera aussi de passer des accords de conventionnement avec les centres de compétences de certains secteurs pour permettre un accès à des formations plus techniques (exemple : formation en graphisme organisée par le CEPEGRA).

B.M.

VEILLE PARLEMENTAIRE SEPTEMBRE

« PLAN 12-25 ANS POUR LA JEUNESSE »

La commission jeunesse, en la personne du député Marc Elsen (cdH) commence à s'impatienter de ne rien voir venir sur le « Plan 12-25 ans pour la Jeunesse ». Il rappelle que la déclaration de politique communautaire (DPC) dit qu'il s'agit non seulement d'élaborer un plan de la Jeunesse mais aussi de le concrétiser.

La ministre de la Jeunesse Éveline Huytebroeck explique qu'elle cherche à avoir un avis de chaque organe d'avis jeunesse CCOJ, CCMCJ, Conseil de la jeunesse et CCAJ.

Le processus est fait d'allers et retours tant sur la méthodologie que le contenu. L'argument prédominant consiste à perdre un peu de temps pour préparer de bonnes bases plutôt que de faire erreur dès le départ. L'objectif est de réaliser un plan intégré pour les différents secteurs. Fin octobre ou mi-novembre, ce plan devrait être soumis au gouvernement (depuis lors, on sait que ce sera plutôt en février prochain).

« CENTRE DE PRÊT DE NANINNE : BILAN APRÈS LES CAMPS D'ÉTÉ »

Le député Marc Elsen (cdH) revient sur les camps d'été des mouvements de jeunesse notamment au niveau des tentes et de l'accord passé avec la Défense.

La ministre de la Jeunesse a annoncé que la convention avec l'armée a été signée pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'été 2015 inclus. La Défense a mis à disposition environ 300 tentes. D'après elle, la direction du centre de prêt de matériel de Naninne a confirmé l'annonce de la construction en trois ans d'environ 500 tentes supplémentaires. En outre, les fédérations de mouvements ont été chargées d'analyser les besoins quantitatifs et qualitatifs de matériel pouvant être demandé au centre de prêt.

« ATTRIBUTION DE DÉTACHÉS PÉDAGOGIQUES »

La problématique des détachés pédagogiques (voir cellule politique et CCOJ) a été abordée au parlement par Marc Elsen (cdH). Ce fut l'occasion pour la ministre d'exprimer son point de vue : « Compte tenu de l'existence de postes non demandés à la date du 1er septembre, j'ai décidé du maintien des postes de détachement affectés en 2009-2010 à l'asbl Les Scouts, pour une durée d'un an. Il ne s'agit en rien d'une mesure structurelle. »

C.C.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'AIDE À LA JEUNESSE

En septembre, pour sa session de rentrée, le CCAJ a abordé des points de contenu : subvention pour la mise en autonomie des jeunes, présentation du « plan Jeunesse » par le cabinet et discussion sur l'accompagnement éducatif intensif et l'encadrement individuel par un éducateur référent. Le CCAJ a également mis sur pied 3 GT :

- un GT commun entre CCAJ - et le Conseil Supérieur des Centres PMS ;
- un GT d'évaluation de l'état de l'aide à la jeunesse ;
- un GT autour de la note méthodologique du Plan Jeunesse, où le CJC aura un représentant.

C'est l'organe d'avis, en Communauté française, pour les matières concernant l'Aide à la Jeunesse.

Composé d'un représentant de chacun des treize arrondissements judiciaires de la Communauté française, de représentants des Fédérations d'institutions d'aide à la jeunesse, de représentants d'organisations d'employeurs et de syndicats, de représentants des Juges de la jeunesse et du Parquet, ainsi que de deux représentants du CJCF (actuellement Christophe Cocu et Olivier Leblanc).

En octobre, le CCAJ a abordé la réforme des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse. Ensuite il a abordé la problématique des moyens financiers pour les jeunes placés en autonomie. Finalement, il a évoqué les ponts à construire entre l'Aide à la Jeunesse, les jeunes relevant de l'AWIPH et ceux relevant du secteur de la santé mentale.

En plus, comme pour la CCOJ, le GT plan jeunesse du CCAJ a mis sur pied son calendrier de travail pour obtenir un avis formel du Conseil pour début janvier. Quelques éléments de contenu ont également pu être abordés.

C.C.

AUTANT SAVOIR : PRIX DU FONDS PRINCE PHILIPPE

Il y a peu, le Fonds Prince Philippe a décidé de décerner deux Prix visant à récompenser deux initiatives significatives et positives de rapprochement entre les Communautés, qu'il s'agisse de partenariats par-delà les frontières linguistiques ou d'initiatives visant à jeter des ponts entre les Communautés. Le montant de chaque Prix se situera entre 10.000 et 25.000 euros.

Les Prix entendent mettre en valeur des projets concrets, qui ont été récemment développés, et dont le caractère novateur et exemplaire mérite une reconnaissance publique. Au-delà du soutien financier qu'ils représentent, les Prix ont pour vocation d'attirer l'attention sur les expériences réussies de rapprochement entre Communautés et de donner une meilleure visibilité à ces initiatives. L'octroi d'un Prix permettra d'approfondir, de démultiplier et de pérenniser les démarches entreprises.

Toute institution, association, organisation, entreprise ou média qui a initié une démarche réussie et durable de partenariat entre Communautés ou de mise en valeur de projets développés par une autre Communauté entre en ligne de compte pour l'introduction d'un dossier de candidature. Les initiatives peuvent émaner de tous les secteurs : enseignement, monde des entreprises, **secteur socioculturel**, sport, administration, milieu académique, média,...

Vous trouvez plus d'informations sur cet appel sur www.kbs-frb.be et www.fonds-prince-philippe.org

Les dossiers peuvent être introduits jusqu'au 25 novembre 2010. La sélection est opérée par un jury indépendant.

« PLAN JEUNESSE », PREMIÈRES FRICTIONS

C'était écrit noir sur blanc dans la Déclaration de politique communautaire: il faudra élaborer un « Plan jeunesse » et créer un comité inter-ministériel. Les travaux commencent et la ministre consulte le secteur. Ce dernier est majoritairement réticent à ce qu'on lui propose. Ping-pong instructif entre le chef de cabinet et des représentants du secteur jeunesse.

Construire une nouvelle politique n'est pas chose aisée. Le Plan jeunesse de la Communauté française, qui s'élabore en silence, en est une bonne illustration. À en croire les premiers échos qui nous parviennent, sa mise au monde risque d'être longue et – peut-être – douloureuse. Entre les acteurs du secteur – centres de jeunes, maisons de jeunes, organisations de jeunesse – et le cabinet d'Évelyne Huytebroeck (Écolo)¹, ministre de la Jeunesse, on a du mal à se comprendre. Où sont les moyens ? Quelle est l'intention politique de la ministre ? Quelle concertation des jeunes ? Le cabinet de la ministre manquerait-il de méthode ? Le secteur est fébrile et dégaine ses premières critiques. S'agit-il d'incompréhensions passagères ou de failles plus profondes ?

Plan jeunesse dans la déclaration de politique communautaire

Le gouvernement entend développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, un plan coordonné à destination des 12-25 ans, prioritairement à partir des politiques Jeunesse, Aide à la jeunesse et Enfance, en intégrant aussi celle de l'Enseignement, du Sport, de la Culture, de l'Audiovisuel.

Dans ce cadre, il mettra en place une conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la Jeunesse (...).

« Établir un plan 12-25 pour la jeunesse » est un objectif qui figure en bonne place dans la déclaration de politique communautaire. Imaginer un plan en bonne et due forme et le mettre en œuvre est une tâche herculéenne, car de nombreux ministères seront concernés à différents échelons de pouvoir. Les problématiques « Jeunesse » dépassent largement le cadre du ministère du même nom. L'Emploi,

le Logement, l'Aide sociale, la Culture, l'Enseignement sont autant de secteurs qui devraient être concernés. Ce Plan jeunesse, qui a pour ambition de « concevoir, par et pour les jeunes, un dispositif coordonné de réponses politiques aux enjeux qui les concernent² », nécessitera forcément de la transversalité, du dialogue, un consensus politique entre ministres et... des moyens. Un comité inter-ministériel, en charge des enjeux « Jeunesse », devrait, à plus ou moins long terme, voir le jour. Nous n'en sommes donc qu'au tout début du processus.

Pour l'instant, les représentants du secteur jeunesse ont été consultés à deux reprises. Olivier Petit, directeur de cabinet d'Évelyne Huytebroeck, tient à rappeler quelques éléments de base concernant ce plan: « Il faut souligner que cette idée de "Plan jeunesse" est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire. Ce qui veut dire que les partis de la majorité pensent qu'il y a intérêt à coordonner les politiques à l'adresse de la jeunesse. Il y a différents acteurs qui travaillent auprès des jeunes, il faut veiller à les décloisonner et à coordonner les énergies. C'est ça le point de départ. Il est nécessaire d'élaborer un référentiel commun. Puis, ce que j'espère, si on arrive à mettre en place ce plan, c'est qu'on obtienne des changements politiques. »

Quant aux relations avec le secteur, Olivier Petit se veut rassurant: « À l'heure actuelle, nous dialoguons. On n'est pas du tout dans un scénario où on veut imposer quelque chose. On ne veut pas amener le secteur à perdre son identité, au contraire: on veut s'appuyer sur eux et sur leurs valeurs, en valorisant par exemple l'éducation non formelle. Bien sûr, c'est la première fois qu'on essaye de faire un Plan jeunesse, il n'est pas facile de trouver le bon périmètre, mais il faut essayer. »

Le secteur n'était pas demandeur

Mais alors quelle est la teneur des critiques – tantôt sévères, parfois bienveillantes – qui s'abattent sur cette ébauche de « Plan jeunesse » ? Au sein de certaines organisations, on réfute le concept même de Plan jeunesse. Ainsi, Antoinette Corongiu, directrice de la

FMJB³, estime que le secteur n'est pas demandeur. Seule l'idée d'un comité inter-ministériel trouve grâce à ses yeux : « C'est la seule chose qu'on nous ait présentée sur laquelle on est d'accord. Pour le reste, on nous a sorti une note d'intention et demandé notre assentiment, je n'appelle pas ça de la consultation. D'ailleurs, je tiens à dire que les instances d'avis officielles, la Commission consultative des maisons et centres de jeunes et la Commission consultative des organisations de jeunesse n'ont pas été saisies par la ministre. »

Du côté de la Confédération des organisations de jeunesse (COJ)⁴, par contre, on estime qu'un Plan jeunesse peut constituer un levier intéressant pour placer la jeunesse à l'agenda, mais on pointe l'absence d'intentions politiques claires de la ministre. C'est Geoffroy Carly, président de la COJ, qui s'y colle : « Au cabinet, on dirait qu'ils n'ont pas d'idée de leurs intentions politiques, des priorités qu'ils défendent. Le "Plan jeunesse", pour l'instant, c'est un slogan sans consistance. Ils viennent avec un cadre vide qui change de rencontre en rencontre, alors qu'il y a bien un enjeu important. On se demande si, à un moment, on va commencer à parler sérieusement. »

La méthode de travail choisie par le cabinet de la ministre de la Jeunesse est donc attaquée avec virulence. La ministre est accusée de mettre la charrue avant les bœufs. Le fait de parler de « transversalité » avant de connaître les intentions des autres ministres est par exemple mal vécu, comme l'affirme Geoffroy Carly : « Il faut en effet travailler avec l'école, la culture et, au-delà, avec les Régions. On souhaite un comité inter-ministériel pour envisager la jeunesse dans sa globalité. Mais le secteur est un peu incrédule : de quoi est-ce qu'on discute pour l'instant ? Y a-t-il des portes ouvertes avec les autres ministres ? Il faudrait commencer par là, sinon c'est du pipeau. Sinon, on va faire de la poudre aux yeux avec des petits appels à projets à mille euros pour la transversalité. »

« Il ne faut pas que des paillettes »

Mais ce ne sont pas les seuls éléments qui énervent les organisations de jeunesse et autres maisons de jeunes. Une partie du secteur a peu apprécié la proposition du cabinet d'entamer une grande consultation des jeunes. Comme si cette consultation remettait en cause leur travail. C'est ce qu'exprime Geoffroy Carly : « Consulter les jeunes, comme si certains ne travaillaient pas avec les jeunes. Comme si rien n'existait et qu'on réinventait la roue. On va faire dire aux jeunes des besoins et instrumentaliser le Conseil de la jeunesse pour le faire. On risque de mettre beaucoup d'énergie dans cette

consultation alors que des espaces existent déjà. Il faut prendre du temps pour recueillir et synthétiser ce qui existe. »

Le Réseau socialiste des organisations de jeunesse⁵ est un peu moins sévère à propos du Plan. Carlos Crespo, son secrétaire général, même s'il se dit être « un peu perplexe quant à la manière de travailler », il avoue « comprendre que ça tâtonne ». Selon lui, « on peut saluer l'envie de lancer des mesures pour améliorer le quotidien des jeunes. Si les politiques se réunissent et abordent de front les différents enjeux comme le logement, la mobilité, la pauvreté, alors ça ferait une sérieuse plume au chapeau de la ministre. »

Néanmoins, de nombreux doutes subsistent. À propos de la consultation des jeunes, Carlos Crespo affirme que « l'intention de concerter les jeunes est louable. Mais dans les Organisations de jeunesse, les consultations ont lieu au quotidien. Il ne faut pas que des consultations, des paillettes, des discussions. Et puis les choses sont claires, les budgets 2011 et 2012 ne vont pas être roses, alors on préfère ajouter un round de consultation pour attendre, au mieux, la toute fin de législature pour proposer quelque chose de concret. »

Outre un certain flou sur les objectifs et la méthode de travail, sur « l'absence de procédures de suivi et de pilotage », ce sont les moyens qui suscitent de vives inquiétudes, comme en témoigne Carlos Crespo : « Il faut des clarifications. Quand on aura budgétisé le Plan et clarifié les objectifs, on saura si on est dans une impulsion nouvelle pour les jeunes ou dans de l'occupation de l'espace. » C'est cette inquiétude relative aux moyens qui est relayée par Alexandre Azer-Nessim, le secrétaire général du Conseil de la jeunesse⁶, l'organe de représentation officiel des jeunes : « Pour l'instant, on préfère ne pas trop se prononcer sur le Plan jeunesse car les consultations ne font que commencer. On se pose tout de même des questions : quels moyens peuvent être dégagés pour un tel plan, et notamment pour faire une consultation des jeunes ? »

Désamorcer les craintes

Au cabinet de la ministre de la Jeunesse, on a conscience des inquiétudes du secteur. Olivier Petit affirme les comprendre et précise, non sans malice : « Je pense qu'une partie du secteur n'a pas l'habitude de fonctionner avec un cabinet qui s'appuie sur les acteurs. On doit désamorcer leurs craintes. » Pour montrer qu'il ne souhaite pas manier la langue de bois, Olivier Petit répond point par point aux critiques qui sont adressées à son cabinet. Il se fait plus précis sur l'échéancier : « On consulte les organisations

Les objectifs du Plan jeunesse.

Olivier Petit, chef de cabinet de la ministre de la Jeunesse, a listé pour nous les objectifs qui devraient être prioritaires dans un Plan jeunesse :

- Soutenir la capacité d'action des jeunes. Cet objectif comprend la participation des jeunes, la réflexion relative à ce que devrait être une « information jeunesse », la valorisation des initiatives des jeunes (notamment à travers le service citoyen ou le volontariat);
- Valoriser la diversité des aptitudes des jeunes. Notamment ce qu'ils apprennent dans l'éducation non formelle. Il s'agit en outre de la valorisation de l'enseignement technique et professionnel;
- Accès aux droits. Lutte contre les inégalités, les discriminations (avec un accent sur les jeunes en danger ou les jeunes en difficulté financière);
- Renforcer la capacité de choix des jeunes sur leur orientation.
- Comment favoriser et sécuriser la transition à l'âge adulte ?
- Réflexion sur les contrats d'activité des jeunes, sur le type d'aide publique.
- Situer ces politiques de jeunesse par rapport au développement durable.

de jeunesse pour essayer d'avoir un texte de départ assez positif et unanime. Quand on nous dit qu'on ne consulte pas les organes d'avis officiels, c'est bien parce qu'on préfère élaborer un texte de base en direct avec le secteur, plutôt que de faire un texte dans notre coin puis de le soumettre aux organes d'avis. Ce texte qu'on élabore avec eux n'est pas le Plan jeunesse lui-même, c'est un cadre de départ. Vu que les objectifs du Plan concernent différents secteurs et sont immenses, ça va se faire sur une durée assez longue, cela peut se faire sur plusieurs législatures, même si on pourra commencer concrètement certaines étapes.»

Les prochaines étapes annoncées par Olivier Petit sont les suivantes: « On va encore avoir des discussions avec le secteur en espérant se mettre d'accord pour la mi-novembre, date à laquelle on va au gouvernement. Là, on verra avec les autres ministres s'ils nous suivent. Ensuite, il y aura un comité de pilotage qui se mettra en place dont l'objectif sera justement d'élaborer concrètement ce plan qui devra être finalisé au plus tard fin 2011. Le comité sera constitué de gens du secteur jeunesse et d'experts des différents secteurs concernés. L'élaboration de ce plan passera par des colloques, des groupes de travail, des sessions au parlement. »

Mais alors, quid de la grande consultation des jeunes qui avait été annoncée ? Si Olivier Petit

s'étonne de la contradiction du secteur (« on nous dit qu'on consulte trop alors qu'une des missions du secteur est la participation »), il nous explique que cette consultation des jeunes n'aura pas lieu. « Le secteur pensait que c'était une perte de temps », lâche-t-il. Une concession au secteur qui n'ira pas sans contrepartie.

Le chef de cabinet de la ministre de la Jeunesse précise qu'en matière de consultation, il a des attentes vis-à-vis du Conseil de la Jeunesse. On sait à l'heure qu'il est que les thèmes qui seront soumis à consultation, par exemple, via des agoras du Conseil de la jeunesse, se décideront dans le cadre du futur comité de pilotage.

Enfin, pour vraiment faire le tour de la question, il est nécessaire de parler gros sous. Et là, Olivier Petit semble avoir une définition des « moyens » qui diffère légèrement de celle du secteur, à moins que ce ne soit l'inverse. Le Plan jeunesse serait une sorte de feuille de route pour l'avenir, qui impliquerait, ensuite, de chercher des moyens et en faciliterait l'obtention. « Il faut bien s'entendre sur ce que l'on appelle moyens, déclare Olivier Petit. La vocation du Plan, c'est d'abord et avant tout d'imaginer des politiques communes pour la jeunesse. Si on a un référentiel commun, c'est en soi un moyen. Mais j'ai l'impression que certains parlent uniquement des moyens du secteur jeunesse. Pour ça, nous avons déjà dégagé des moyens. Pour l'instant, avec le Plan jeunesse, on a le budget pour développer l'outil, c'est-à-dire organiser des colloques, mettre en place des groupes de travail, etc. »

Le Plan jeunesse fait donc ses premiers pas dans une certaine confusion. Pourtant, certaines de ses ambitions, notamment la fameuse « transversalité », semblent partagées par le secteur. Apprendre une langue commune sera donc une des tâches ardues qui attendra le cabinet de la ministre ainsi que ses interlocuteurs. Car un Plan jeunesse pourra difficilement voir le jour sans le soutien du secteur. De quoi revenir sur ce thème dans de prochains numéros.

1. Cabinet d'Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, place Surllet De Choquier, 15-17 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 227 32 11 – site: <http://evelyne.huytebroeck.be/>
2. Brouillon de la note d'intention « Plan jeunesse » rédigé par le cabinet d'Évelyne Huytebroeck
3. Fédération des maisons de jeunes de Belgique francophone, place Saint-Christophe, 8 à Liège – tél.: 04 223 64 16 – site: www.fmbj.org
4. Confédération des organisations de jeunesse, rue Traversière, 8 à 1210 Bruxelles – tél.: 02 218 31 03 – courriel: info@coj.be – site: www.coj.be
5. Réseau socialiste des organisations de jeunesse, bd de l'Empereur, 15 à site Bruxelles – tél.: 02 513 99 62 – courriel: info@resoj.be – site: www.resoj.be
6. Conseil de la jeunesse, bd Léopold II, 44 à Bruxelles – tél.: 02 413 29 30 – courriel: conseil.jeunesse@cfwb.be – site: www.conseildelajeunesse.be

KÈKSÈKSA

La Semaine européenne de la démocratie locale se déroulera du 11 au 15 octobre. La Région wallonne a publié à cette occasion un mode d'emploi de la participation citoyenne, qui doit aider les autorités locales à mettre en place des structures participatives destinée aux enfants et aux jeunes.

À l'heure actuelle, il existe en Wallonie 133 conseils communaux des enfants, 28 conseils communaux des jeunes et deux

conseils provinciaux des jeunes, a rappelé le ministre des Affaires intérieures, Paul Furlan.

Le vade-mecum «Participation citoyenne, mode d'emploi», réalisé par le Carrefour régional de la démocratie et de la citoyenneté (Creccide), sera envoyé dans toutes les communes wallonnes.

Dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, le Creccide et le Conseil de la jeunesse de la Communauté fran-

çaise mèneront également du 31 octobre au 7 novembre l'action «From you to E.U.» à Namur.

L'événement réunira 42 jeunes issus de 13 pays européens qui participeront à des ateliers, débats et rencontres avec les autorités de différents niveaux de pouvoir sur le thème de la participation des jeunes à la vie locale.

À l'issue de ces travaux, une liste de recommandations et de propositions sera adoptée. ■

ALTER ECHOS 300, 3/09/2010

LE CONSEIL DE LA JEUNESSE RÉCLAME UNE RÉVISION DU DÉCRET

Grâce aux classes passerelles, un mineur étranger primo-arrivant peut intégrer l'enseignement de la Communauté française. Le décret qui l'organise a été adopté en 2001. Il est fortement critiqué pour n'être pas en adéquation avec la réalité de terrain.

Après la plate-forme mineurs en exil, c'est au tour du Conseil de la jeunesse de mettre son grain de sel dans ce débat. Le Conseil de la jeunesse pose plusieurs questions : Pourquoi limiter l'accès à ces classes aux seuls ressortissants hors OCDE ? Pourquoi cantonner dans les faits ces classes aux écoles dites défavorisées, alors que la mixité sociale est un des objectifs du gouvernement ? Pourquoi limiter la durée d'accès à ces classes à 12 mois ?

Pour remédier à ces incohérences, le Conseil de la jeunesse demande à la ministre de l'Enseignement d'évaluer l'application de ce décret et surtout propose de le modifier.

En mai dernier, le cabinet de Marie-Dominique Simonet, interpellé par *Alter Échos*, avait répondu que le décret serait révisé pour la rentrée 2011. Le problème n'était pas nié, mais, selon les collaborateurs de la ministre, une révision réussie, nécessite du temps.

Dès lors, gageons que le Conseil de la jeunesse verra ses vœux exaucés dans un an.

Pour lire l'avis du Conseil de la jeunesse: www.conseildela-jeunesse.be/?-Avis-

UE ET JEUNESSE : UNE PRÉSIDENTE BELGE PAVÉE DE BONNES INTENTIONS

En matière de jeunesse, la Belgique affiche trois priorités : le « travail jeunesse », les jeunes et l'emploi, un agenda des droits de l'enfant. Des résolutions mais pour l'instant peu d'actions. Réglementation européenne oblige, les États gardent la main.

La présidence belge de l'Union européenne continue de tourner, tranquillement. Dans un peu plus de trois mois, elle passera le relais. Et cette présidence, on le sait peu, s'occupe aussi de jeunesse. La matière, à ce niveau de pouvoir, ne fait pas tourner les têtes ; car les enjeux, a priori, ne sont pas majeurs. En effet, lorsqu'on parle de jeunesse, ce sont les États qui gardent la main. Le rôle de l'Union européenne se cantonne à la coordination des États membres. En Europe, la jeunesse est principalement un univers de colloques et de résolutions.

Dans le cadre de la présidence belge, c'est Jan Vanhee qui suit ce dossier. Il est catégorique : « En matière de jeunesse, la Belgique a véritablement pris le leadership. » Les priorités affichées par la présidence sont au nombre de trois. La première concerne le « travail de jeunesse », qu'il s'agisse du bénévolat ou du travail salarié dans des organisations de jeunesse. Une résolution devrait être adoptée par le Conseil des ministres sur ce thème. Jan Vanhee exprime son enthousiasme : « C'est un très gros pas en avant, pour les travailleurs d'organisations de jeunesse, c'est du jamais vu. Il y aura une reconnaissance européenne, une volonté de soutenir le travail de jeunesse. »

Seconde priorité : l'emploi des jeunes. Un gros morceau. Les 3 et 4 novembre, à Louvain, une grande conférence aura lieu avec des représentants de Conseils de la jeunesse, des représentants des États membres et deux commissaires européens, Jeunesse et Emploi. À cette occasion, la parole des jeunes sur leur relation à l'emploi sera entendue, grâce aux Conseils de la jeunesse qui ont collecté leurs propos et compilé leurs recommandations. La Belgique, qui a contribué à la mise en place d'un trio de présidence de l'Union européenne, sur 18 mois, avec l'Espagne et la Hongrie, s'est lancée dans ce processus de consultation intitulé « dialogue structurel ». Là encore, Jan Vanhee voit dans ce rendez-vous du mois de novembre un grand moment : « À Louvain, ce qui va se passer est plus que symbolique. C'est la première fois que les ministres de la Jeunesse vont prendre acte

et adopter des conclusions communes sur la situation en matière d'emploi des jeunes. La Belgique a pris l'engagement de concerter les Conseils de la jeunesse. On montre que les jeunes ne sont pas des objets. » Enfin, la dernière priorité semble un peu vague. Il s'agit de rédiger un « agenda » européen et international des politiques de l'Enfance, de la Jeunesse et des Droits de l'enfant...

« Obtenir des garanties pour la jeunesse »

Au Forum européen de la jeunesse¹, il semble que le travail de la Belgique soit fort apprécié. Pour Giuseppe Porcaro, son secrétaire général, « on regarde la présidence belge tout à fait positivement car ils avaient dit que la jeunesse serait une de leurs priorités et, pour l'instant, c'est le cas. Il y a une vraie participation des jeunes ». Il faut dire que le Forum a été très impliqué auprès du trio de présidence – Belgique, Espagne, Hongrie – notamment au sujet de l'emploi, en partenariat rapproché avec les Conseils belges de la jeunesse.

Quand on s'interroge sur l'absence de perspectives concrètes au niveau européen, en matière de jeunesse, Giuseppe Porcaro donne deux exemples : « Dans le cadre des consultations nationales des jeunes, nous avons dégagé une priorité : obtenir des garanties pour la jeunesse. Si un jeune est au chômage plus de quatre mois, il faut que les États agissent pour le réinsérer sur le marché de l'emploi. C'est une recommandation qui a été reprise par le Parlement européen sous forme de résolution que la Commission vient de reprendre à son compte et qui devrait aussi être discutée début novembre. Ce type de mesure peut aboutir à quelque chose de plus contraignant pour les États. » Autre exemple, le Forum de la jeunesse a porté une recommandation à propos des stages non payés ou mal payés qui sont le lot commun de nombreux jeunes : « On demande une initiative pour une charte européenne pour la qualité des stages, déclare Giuseppe Porcaro. La Commission a un peu repris l'idée. Cela fait partie des propositions venues du dialogue structuré et qui seront discutées à Louvain. » On l'aura compris, c'est à Louvain que ça se passe.

par
Cédric Vallet

1. Forum européen de la jeunesse, rue Joseph II, 120 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 230 64 90 – site : www.youthforum.org

PARENTS AU CONSEIL DE CLASSE ? NON !

L'ESSENTIEL

- Le conseil de classe est le lieu où les enseignants statuent sur le sort de l'élève.
- L'ASBL luttant contre l'échec scolaire souhaite que des délégués de parents et d'élèves puissent y siéger.
- De la ministre aux syndicats, la réponse est claire : c'est non !

La semaine dernière, l'ASBL « Association de parents luttant contre l'échec scolaire » exprimait le souhait que le conseil de classe s'ouvre à un délégué des parents et des élèves (*Le Soir* du 24 septembre).

Le conseil de classe n'existe qu'au secondaire. C'est là que les professeurs évaluent les élèves en fonction des examens, du travail effectué pendant l'année. En cas d'évaluation négative, c'est le repêchage, le redoublement, les examens de passage (si l'école en organise) ou la réorientation. Le conseil de classe ne se réunit pas qu'aux fameuses « délibérations » de juin. Il est convoqué plusieurs fois par an et assure un suivi en continu de l'élève.

L'ASBL, qui limite aussi pour la suppression du redoublement, juge que le conseil de classe

se borne à constater les échecs et à les sanctionner. Elle estime qu'il devrait plutôt concevoir des plans individuels de remise à niveau et qu'il devrait être ouvert à des représentants des parents et élèves, avec voix consultative.

Réaction à ceci ? « *C'est non, clairement non* », réagit le cabinet de Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement. « *Le conseil de classe est un lieu décisionnel, pédagogique. Pas question que les parents y siègent. Et puis, on imagine d'ici les pressions qui s'exerceraient sur les enseignants. Les possibilités de contacts entre parents et enseignants existent ; comme il existe des possibilités de recours contre les décisions des conseils de classe (lire par ailleurs). Et il est faux de dire que le conseil de classe est une simple chambre d'entérinement de l'échec - on y repêche souvent des élèves.* »

Une « proposition inélégante »

Pascal Chardome (CGSP) : « *Des structures permettent aux parents de rencontrer les enseignants - réunion de parents, etc. La proposition de L'ASBL est ingérable. Et puis, il arrive souvent que les enseignants en délibération doivent évoquer des situations personnelles ; on créerait un problème de protection de la vie privée.* » Eugène Ernst (CSC) ne met pas de gants : « *Cette proposition, inélégante, nie le professionnalisme des enseignants. Elle nie toute la rigueur avec laquelle est organisé un*

conseil de classe. Qu'il y ait parfois une erreur d'appréciation de la part d'un professeur, bien sûr. Mais estimer, comme le fait cette ASBL, qu'il y a collectivement, chez les enseignants, une envie de mettre les élèves en échec, ça ! »

Godefroid Cartuyvels, responsable du niveau primaire au Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), est sceptique. « *L'école est déjà assaillie de demandes en tous genres - judiciaire, l'aide à la jeunesse, etc. Que l'on lui permette de travailler dans la sérénité. Attention : elle doit rendre des comptes, elle ne peut être une "zone de non-droit". Mais il faut permettre aux enseignants de délibérer sereinement.* » José Soblet, responsable du secondaire au Segec, prolonge : « *Dans l'enseignement, on est habitué aux fausses bonnes idées. Associer les parents au conseil de classe, est-ce que ça ferait baisser l'échec ? Difficile à dire.* » A l'ASBL, qui estime que le conseil de classe s'emploie davantage à sanctionner que de remédier, José Soblet rappelle qu'au 1^{er} degré du secondaire existe un conseil de guidance. Selon le décret de 2006, ce conseil (dont les membres sont les mêmes que ceux du conseil de classe) se réunit trois fois l'an et élabore des plans individuels d'apprentissages pour les élèves que le conseil de classe a signalés comme étant en difficulté. ■

PIERRE BOUILLON

► P. 13 NOTRE DÉBAT

UN MILLIER DE RECOURS, L'AN DERNIER

Au primaire L'école primaire se solde par l'octroi d'un Certificat d'études de base. En cas d'échec, il n'est pas délivré et l'élève ne peut passer au secondaire. Les parents peuvent contester cette décision. La procédure prévoit un entretien avec le directeur. S'il ne donne rien, les parents peuvent déposer un recours au ministère.

Les chiffres En juin 2010, 56.912 élèves ont présenté l'épreuve liée au CEB. Les décisions (réussite, échec) ont fait l'objet de 47 recours : 3 étaient non-recevables (problèmes de forme), 28 ont été jugés non-fondés (on a donné raison à l'école) et 16 recours ont été jugés fondés (on a donné raison aux parents). En 2009, sur 87 recours, 42 ont été déclarés fondés.

Au secondaire Avant de déposer un recours contre une décision du conseil de classe, les parents doivent avoir épuisé les recours interne - décrits dans le règlement de l'école. Le recours ne peut viser qu'une mesure de redoublement ou de réorientation (l'élève en échec peut passer à condition qu'il change d'orientation). Pas de recours possible contre un examen de passage.

Les chiffres Les chiffres 2010 ne sont pas encore disponibles. A la fin de l'année scolaire 2008-09, 992 recours ont été déposés. Sur un contingent secondaire global de 348.128 élèves, cela représente 0,285 %. Sur ces 992 recours, 233 ont été jugés non-recevables. Dans 568 cas, on a donné raison au conseil de classe. Dans 191 cas, la décision de l'école a été réformée. P.BN

JEUNESSE : NOUVEAU PLAN EN 4 AXES

● Martial DUMONT

La première chose qui vient à l'esprit quand on parle d'Aide à la jeunesse, ce sont les centres fermés et la délinquance juvénile.

C'est pourtant oublier un peu vite que, non seulement, à peine 1,8 % des 962 000 jeunes de la Communauté française ressortent de l'Aide à la jeunesse, mais que, surtout, parmi

cette minorité, 87 % sont en danger ou en difficulté sans être pour autant des délinquants, qui eux ne constituent que 13 % des enfants et ados suivis.

La ministre de l'Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck, a donc décidé de lancer un vaste plan de réforme du secteur.

« Nous devons nous intéresser à tous les jeunes, explique-t-elle. Il ne faudrait pas que les délits de quelques-uns occultent tout le potentiel et l'énergie positive qui émane de la jeunesse en général. »

Le plan de la ministre Écolo est donc essentiellement basé sur la prévention. Il se décline en quatre points. ■

1

Désengorger les IPPJ

Actuellement 250 places sont disponibles en IPPJ (144 en régime ouvert, 106 en régime fermé). Huytebroeck a lancé une réflexion avec les acteurs de terrain sur le nombre de places nécessaires. Les conclusions devraient très bientôt être connues. Mais une chose est sûre : la tendance actuelle serait plutôt au désengorgement des IPPJ en favorisant la diversification des mesures autres que l'enfermement. Rendre le jeune conscient de ses actes et de leurs conséquences pour les victimes : voilà l'objectif.

Pour ce faire, une nouvelle mesure verra le jour à la fin de cette année : 30 éducateurs et trois coordinateurs régionaux vont désormais assurer l'encadrement éducatif de 120 jeunes délinquants de 14 à 18 ans qui seront maintenus dans leur milieu de vie, à l'exception des meurtriers ou délinquants sexuels qui, eux, resteront en IPPJ.

« Ce que nous voulons, c'est responsabiliser l'adolescent suite à

une infraction commise et assurer une forme de réparation envers la victime ou la société, explique Evelyne Huytebroeck. Maintenir le jeune dans son milieu permettra aussi de réduire le risque de récidive. »

Évidemment, si le jeune ne veut pas passer par la case IPPJ, il devra se soumettre à certaines conditions comme la fréquentation scolaire, la participation à des activités organisées en dehors des heures scolaires ou le respect des règles de vie en famille.

Ce suivi éducatif durera six mois avec prolongation possible de maximum quinze mois.

« La contrainte et le contrôle seront conséquents ajoute la ministre. Les éducateurs auront plusieurs contacts hebdomadaires, week-end compris, avec le jeune pour voir s'il respecte les conditions imposées par le juge de la jeunesse. »

Ce suivi éducatif, les magistrats de la Jeunesse le réclament depuis 2006 et la réforme de la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse. ■

2

Promouvoir la famille d'accueil

Il y a 25 000 jeunes annuellement pris en charge par les services de l'Aide à la jeunesse. Pour des raisons multiples et variées. Il peut s'agir de jeunes déscolarisés et en rupture de liens sociaux, de bébés en danger parce que leurs parents sont toxicomanes, d'adolescents avec troubles du comportement qui ne leur permettent pas de rester en famille ou encore de jeunes filles enceintes qui souhaitent de l'aide, par exemple.

Actuellement 330 services agréés (maison d'hébergement, familles d'accueil, etc.) existent. Trop peu pour suivre les jeunes au cas par cas. Il y a clairement engorgement. Et les délais de prise en charge sont trop longs. Résultat : l'aide au jeune s'organise trop souvent non en fonction de l'adéquation du service à la situation, mais bien en fonction de la place disponible.

Outre certaines mesures pragmatiques comme l'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur ou l'amélioration des

conditions de boulot des travailleurs sociaux du secteur, Evelyne Huytebroeck veut également accroître la capacité globale de prise en charge, notamment en famille d'accueil.

« Pour ce faire, il faut améliorer les conditions qui favorisent les prises en charge en famille d'accueil », constate la ministre.

Il s'agit de personnes qui assument volontairement la garde d'enfants dont elles ne sont pas les parents légaux. Huytebroeck aimerait également stimuler les familles de parrainage qui, elles, accueillent des enfants de temps en temps pour lui faire profiter d'une vie de famille ou de leur réseau social.

Une étude a été lancée en collaboration avec l'ULg et la Fondation Roi Baudouin.

« Nous en aurons les résultats fin 2010. Le but est de dresser un état des lieux de ce qui peut être amélioré : la prise en charge des familles d'accueil, leur encadrement, les moyens de recruter de nouvelles familles ou encore les relations avec les familles d'origine. » ■

3

Prévention

Travailler en amont pour éviter au jeune de déraiper en aval. C'est évidemment le but de la prévention en matière d'Aide à la jeunesse. Le secteur finance d'ailleurs chaque année des projets en ce sens. En 2010, 73 projets ont été soutenus pour un montant de 500 000 euros.

Mais tout cela ne serait évidemment rien sans une collaboration intensive avec les autres secteurs psychosociaux comme l'ONE, les CPAS ou encore l'Awiph. Des protocoles d'accord ont d'ailleurs déjà été signés avec certains. Sans parler d'une collaboration étroite avec le secteur de l'Enseignement qui, à l'avenir, devrait s'intensifier. ■

4

12-25, cœur de cible

Un plan jeunesse est également dans les cartons.

Il s'agit d'un plan d'action qui cible essentiellement les 12-25 ans.

« Avec ce plan, je veux découpler les politiques qui, aux différents niveaux de pouvoir, concernent les jeunes pour qui il faut améliorer les conditions d'existence. Il faut aussi améliorer l'image des jeunes qui est parfois véhiculée par certains médias. »

Tout le redéploiement du secteur de l'Aide à la Jeunesse devrait enfin s'intensifier en 2011 parant du principe central énoncé par Evelyne Huytebroeck : « Se réfugier derrière des réponses simplistes n'est pas la solution. Pas plus que de ne pas pouvoir apporter de réponses aux délits commis. Et, en la matière, fermeté ne signifie pas uniquement enfermement. » ■

PLACER LES JEUNES DÉLINQUANTS, ÇA SERT À QUOI ?

L'enfermement n'est pas la seule voie possible pour répondre à la délinquance juvénile. La législation actuelle prévoit une série de mesures « nombreuses et diverses » qui restent peu utilisées et/ou mal connues. Les moyens humains et budgétaires ne suivent pas. Et avant d'ouvrir davantage de places fermées, il serait bon « de rassembler et d'objectiver un maximum de connaissances » (coûts des IPPJ, projets pédagogiques, prises en charge...).

Ce sont là quelques-unes des constatations dressés dans un rapport réalisé par la Fondation Roi Baudouin, sous la présidence de Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, sur la base d'une consultation d'une soixantaine de professionnels (magistrats, avocats, éducateurs, experts...) menée durant six mois. Une table ronde souhaitée par le gouvernement PS-Ecolo-CDH et lancée par la ministre Huytebroeck (Aide à la Jeunesse, Ecolo).

Eviter le « prêt-à-porter judiciaire »

« Il n'y a pas de réponse simple à un problème social complexe », prévient d'emblée François Tulkens. Tout en soulignant qu'« il y a urgence ». Même si bon nombre des carences relevées sont connues de longue date, la magistrate y voit une « volonté commune de construire ce que d'autres ont appelé la "chaîne éducative" ». Et ce dans un domaine chargé de « lourdes connotations émotionnelles et politiques », comme le relève Françoise Pissart, directrice de la Fondation Roi Baudouin.

La loi de 1965 prévoit une batterie de mesures très large. Neuf au minimum, avec



POUR FRANÇOISE TULKENS, « il n'y a pas de réponse simple à un problème social complexe ». © DR

des avantages et des inconvénients selon les cas : surveillance par un service social compétent, médiation, accompagnement éducatif intensif, prestation positive... Le placement en IPPJ (régime ouvert ou fermé) ou en centre fédéral fermé n'étant qu'une mesure parmi d'autre. Le rapport préconise donc d'éviter au maximum « le prêt-à-porter judiciaire » et de prévoir un accompagnement et un suivi en fonction de la réalité du jeune (les faits commis, sa personnalité, sa famille, son milieu de vie...) avec un « mandat global ». Plusieurs pistes précises sont avancées : renforcer le rôle du délégué au sein des services de protection judiciaire (SPJ), travailler davantage avec les familles (au sens large) ; prévoir un placement dans la durée (avant, pendant, après), etc. Le rapport met également l'accent sur

la nécessité de travailler « en réseau » (échange de bonnes pratiques entre, liens entre différents services, créer un poste de référent « délinquance » par arrondissement, etc.). La formation et l'information du public sont également considérées comme prioritaire (lire ci-dessous).

D'abord, des petites structures

Le second volet de l'étude porte sur le placement. Un sujet récurrent qui occupe ça et là l'actualité. Faut-il plus ou moins de places ? « Il n'y a pas de consensus là-dessus », prévient Françoise Tulkens. Pour certains, il en faut moins. Argument : ça coûte cher et rien ne démontre à ce jour que l'augmentation enregistrée ces dernières années a permis de réduire la délinquance juvénile. Pour d'autres, un moratoire s'impose (il faut mieux utiliser les places existantes). Pour les troisèmes, il en faut davantage. Au nom des victimes et du « signal éducatif caduc ». Par contre, les avis sont unanimes : le juge de la jeunesse devrait être épaulé par une équipe pluridisciplinaire « solide et disponible » ; l'articulation des dispositifs existants s'impose, comme les synergies entre IPPJ ; si de nouvelles places fermées sont envisagées, il convient de « privilégier de petites structures légères proches des milieux de vie des jeunes et des familles ».

Enfin, le rapport insiste sur un point : sans recherche scientifique fiable, sans données statistiques à jour, on reste dans l'« idéologie pure ». Avec la question des moyens alloués au secteur. Insuffisants, de l'avis général. ■

HUGUES DORZÉE

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	39
« Passeurs de contes » : un projet intergénérationnel	40
ACMJ en mode exposition !	41
La Confédération syndicale internationale lance une campagne vers les jeunes	42
Des locaux sécurisés, une priorité chez les guides	42
Le petit GCB : le nouveau kit de rentrée des guides	43
Une nouvelle équipe fédérale chez les guides	44
JOC-JOCF : Opération réussie pour l'agence Exploit'Eco	45
Les jeunes ont-ils le droit de manifester quand c'est la police qui les agresse ?	46
L'Info Kit de la JOCF : A l'assaut du logement !	48
Concours de nouvelles de la Communauté française 2010/2011	48
● Revue de presse	49

APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be



Passeurs de Contes

« PASSEURS DE CONTES », UN PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL

Une classe de 22 élèves, âgés de 15 à 18 ans, de l'Institut de la Providence à Woluwé s'est engagée dans un projet pas comme les autres. Avec leur professeur de français/expression, Virginie Poncin, ils allaient déjà lire des albums à des enfants de primaire. Avec l'asbl Volont'R, ils ont été encore plus loin puisque grâce au conte, ils sont allés à la rencontre des personnes âgées.

Tout a commencé par une idée : utiliser le conte comme média pour aller rencontrer les personnes âgées, en maison de repos. Viennent ensuite des rencontres, celle d'une enseignante et puis de jeunes dynamiques et ouverts. Des contacts également avec des maisons de repos partenaires, qui étaient très enthousiasmées par le projet ! Nous voici donc tous embarqués dans cette belle aventure ! Pour se préparer : trois jours de formation sur les techniques du conte, sur le volontariat et sur l'approche de la personne âgée. Enfin, les activités en maisons de repos : durant trois après-midi dans trois maisons de repos bruxelloises, les élèves sont allés, par petits groupes, accompagner, animer, jouer, cuisiner, chanter et conter avec les personnes âgées. Résultats : au-delà des attentes ! La rencontre a bien eu lieu et les jeunes, comme les personnes âgées, ont pu (se) découvrir !

« Apprendre à s'exprimer publiquement tout en offrant un agréable moment, tel fut notre maître mot lorsque nous décidâmes de nous lancer dans un projet volontaire. Passeurs de contes en maison de repos, une initiative menée de mains de maître par Séverine Galant, nous permit donc d'allier nos connaissances en pratiques théâtrales tout en travaillant sur le côté social (propre à l'option dans laquelle les élèves sont inscrits.). Trois jours d'activités autour des techniques de narration du conte et de la personne âgée nous permirent, d'une part, d'étoffer notre entreprise et, d'autre part, de mettre de côté nos jugements de valeurs. Entrer en maison de repos fut donc une démarche, au départ, impressionnante mais terriblement enrichissante et je suis très fière de la maturité et de l'investissement dont mes élèves, du haut de leurs 16 ans, ont fait preuve. »

Virginie Poncin, enseignante à l'institut de la Providence à Woluwé.

« Ces rencontres sont tout à fait sympathiques et peuvent se renouveler chaque année à mon avis » - une résidente de la Résidence New Sweet Home.

« Un brin de fraîcheur, de spontanéité, un échange positif » - Ergothérapeute à la Résidence du Puy.

Des rencontres comme celles-là... *« ça a l'avantage que nous sommes tous à peu près du même âge, c'est-à-dire de l'époque où l'on croyait à ce qui s'est raconté. Ça c'est un bon résumé <rires> » - un résident de la Résidence du Puy.*

Vous connaissez des jeunes intéressés par ce genre de projet ? Vous avez envie de réaliser un projet en partenariat ? Contactez-nous ! 02/219.15.62 info@volontr.be

Pour les photos, extraits sonores et vidéos : visitez le site www.volontr.be !

ACMJ EN MODE EXPOSITION !

Comprenez : en mode valorisation de l'expression jeune et mise en réseau à la fois humaine et de compétences.

S'il y a bien un mot qui « claque » dans la plupart des discussions, au QG d'ACMJ, c'est le mot « exposition ». Je sais, il y a presque un an, dans ce même Correspondance je haranguais déjà les foules pour venir visiter notre exposition Fotostory 2 : The Loft. Ce que certains d'entre vous ont fait pour notre plus grand plaisir ! Mais si je récidive, non pas pour une mais trois expositions en devenir, c'est que nous n'en sommes pas restés là. Fort de cette première expérience, nous avons approfondi et développé cette thématique de la « valorisation de l'expression jeune par une exposition », en ateliers et en services, qui, cet automne, sont particulièrement sollicités.

Un coaching réflexif, surtout, et organisationnel, ensuite, pour la réalisation d'une exposition qui a du sens ... des sens. En effet, il n'est pas toujours facile d'organiser toutes ces idées qui se bousculent lors d'un brainstorming, de prendre du recul, de filtrer, de savoir ce qui est possible ou pas, de planifier pour au final construire son exposition autour d'une idée maitresse intelligente et rafraichissante. L'intérêt d'une exposition est, certainement, de proposer un contenu travaillé et réfléchi, mais aussi de la structurer en allant jusqu'à la confrontation avec le public. Une expérience courageuse et quelque soit la réaction, ... valorisante !

Nous sommes donc, tout d'abord, en partenariat avec la Plate-forme Francophone pour le Volontariat pour leur exposition « 52 visages du volontariat » organisée à l'occasion de l'année européenne 2011 pour le volontariat. Une exposition itinérante, ludique, technique et qui montrera, sans nous dévoiler aujourd'hui, la multiplicité et la très grande diversité des acteurs du volontariat. Je ne vous en dis pas plus, vous entendrez certainement parler de cette tournée d'exposition qui débutera pour les fêtes de fin d'année.

Infos : www.levolontariat.be

Ensuite, nous avons commencé, sous le soleil d'octobre, notre collaboration avec Volont'R pour l'organisation de leur exposition « Regards ». Une exposition que 4 jeunes et talentueux volontaires vont réaliser sur « le volontariat et ses stéréotypes ». L'exposition reste à définir dans les détails mais sa structure déjà établie vous fera vivre une expérience en deux temps mais ... chut... c'est une surprise !

Infos : www.volontr.be

Et tant que j'y suis, j'en profite pour vous annoncer que cette année encore nous clôturerons notre séjour d'éducation aux médias « Fotostory. A faire passer ! » par une fantastique exposition. Où nos jeunes participants, aussi, auront l'occasion d'organiser l'exposition de leur réalisation au public. Mais, d'ici janvier 2011, faites nous confiance ... on vous en reparlera !

Johnathan

www.acmj.be

LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (LA CSI) LANCE UNE CAMPAGNE VERS LES JEUNES

Une nouvelle campagne pour faire le lien entre les activités syndicales mondiales et le recrutement et l'organisation des jeunes. La nouvelle campagne pour les jeunes se base sur divers outils, qu'il s'agisse de vidéos, des réseaux sociaux, d'affiches ou de sites web, ainsi que d'un guide de campagne spécial.

Des recherches dans plusieurs pays ont montré que l'attitude des jeunes à l'égard des problèmes abordés par les syndicats n'a pas beaucoup évolué depuis des années, mais que les changements survenus au sein de la main-d'œuvre, des technologies et de la société impliquent que les organisations syndicales doivent désormais aller à la rencontre des jeunes de façon différente. Cette campagne entend démontrer qu'en rejoignant un syndicat, les jeunes peuvent avoir une influence sur des problèmes et des événements qui les concernent au niveau mondial, et également améliorer leur propre vie professionnelle.

Les syndicats ayant des méthodes d'organisation et de recrutement différentes selon les pays et les secteurs, la campagne offre une facette supplémentaire aux arguments traditionnels de recrutement en se concentrant sur le caractère international d'une adhésion à un syndicat et en faisant le lien avec les propres expériences des jeunes.

Cette campagne a une mascotte Joe le chien! Retrouve Joe le chien sur le site des jeunes de la CSI et ...

DES LOCAUX SÉCURISÉS, UNE PRIORITÉ CHEZ LES GUIDES.

Face à l'incendie mortel survenu le 17 octobre dans un local scout, le Mouvement de jeunesse des Guides Catholiques de Belgique rappelle ses priorités en matière de sécurisation des locaux.

Un local pour tous, un local sécurisé pour les 25 000 membres du Mouvement, telle est la priorité des Guides Catholiques de Belgique. La nouvelle Présidente des Guides, Gwennaëlle Gahide, accorde une grande importance à la sécurisation des locaux. Depuis plusieurs années, la fédération s'attelle à ce dossier. De nouveaux dispositifs sont en cours pour tendre à une amélioration de la situation actuelle.

Les Guides Catholiques de Belgique ont bénéficié ces trois dernières années de 193 000 euros de subsides pour sécuriser les locaux. Ce subside s'est avéré être un soutien précieux pour les nombreux groupes locaux qui ont ainsi financé la rénovation de leurs installations.

Malheureusement, depuis 2008, les Guides constatent chaque année une diminution de moitié de l'enveloppe budgétaire octroyée à cet effet. Les Guides interpellent l'opinion publique face à la diminution du subside qui met à défaut la sécurité des jeunes.

Le Mouvement GCB rappelle qu'un accident est déjà survenu cette année dans les locaux de l'Unité de Binche. Fort heureusement aucune victime n'avait été à déplorer. Les Mouvements de jeunesse ne sont pas à l'abri de ce genre d'accident. Les Guides insistent sur la nécessité d'un dialogue ouvert et des collaborations avec les autorités publiques afin de mettre en place des dispositifs de sécurité.

L'asbl Les Guides Catholiques de Belgique exprime sa tristesse face à cet accident et présente ses sincères condoléances aux proches de la victime.

LE PETIT GCB : LE NOUVEAU KIT DE RENTRÉE DES GUIDES



En septembre 2010, les animateurs de groupe, les animateurs d'Unité et les cadres du Mouvement ont reçu Le petit GCB, le tout nouveau kit de rentrée des GCB. Un outil plus simple, plus fun et plus pratique !

Le petit GCB est un classeur personnalisé contenant l'essentiel des informations dont les bénévoles Guides ont besoin tout au long de l'année : les bases pédagogiques de l'animation, la formation, les informations administratives et les formulaires utiles, les outils pédagogiques...

Le petit GCB s'adresse à son lecteur en fonction de ses besoins

Chaque document porte un code qui permet d'identifier le public auquel il s'adresse : animateur de groupe, animateur d'Unité ou cadre fédéral. Chacun reçoit, en plus de ses documents, les infos destinées aux personnes qu'il encadre.

Un outil qui évolue pendant l'année

Trop d'info tue l'info ! Les documents du petit GCB sont donc livrés en temps utile au fur et à mesure de l'année.

Un outil dynamique personnalisé

Dans la bibliothèque du site www.guides.be, chacun trouve tous les documents du petit GCB mais également d'autres fiches pratiques, disponibles uniquement en ligne. Chacun organise donc son classeur comme il l'entend ! Cela vaut également pour tous les autres documents récoltés en réunion ou en formation. Tous les documents guides au même endroit : génial !

Un outil pour toute sa vie GCB

Le petit GCB suit son lecteur durant toute sa carrière chez les Guides. Lorsqu'un bénévole change de fonction au sein du Mouvement, il reçoit automatiquement les documents destinés à sa nouvelle fonction.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE FÉDÉRALE CHEZ LES GUIDES

Le 25 septembre 2010, l'Assemblée générale des GCB s'est réunie pour élire démocratiquement la nouvelle Présidente fédérale et son équipe.

L'équipe fédérale des Guides est élue pour un mandat de 3 ans par l'Assemblée générale, composée des cadres régionaux et fédéraux qui représentent les Unités. C'est Gwennaëlle Gahide qui a été élue Présidente fédérale de 2010 à 2013. Avec son équipe, elle coordonne l'ensemble du Mouvement sur base d'un projet validé par l'Assemblée générale.

La nouvelle équipe fédérale souhaite continuer à développer des relations harmonieuses avec les autres acteurs jeunesse en Belgique et dans le monde. Car les GCB croient à l'échange et au partage des valeurs et des pratiques. Ceux-ci font progresser nos associations et nos membres dans la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Au cours des 3 prochaines années, le Mouvement développera donc l'ouverture de ses activités à toutes et tous et favorisera l'émergence de projets communs, au sein du CJC mais aussi au sein d'autres organismes de coordination dont ils sont membres. Ensemble et avec vous, nous voulons porter l'image positive d'une jeunesse qui construit le monde de demain.



JOC – JOCF : OPERATION REUSSIE POUR L'AGENCE EXPLOIT'ECO



Ce jeudi 7 octobre, Jean Reve, directeur de l'agence intérim Exploit'Eco, était ravi de vous présenter publiquement ses meilleurs intérimaires. Sélectionnés avec le plus grand soin par les professionnels du recrutement les plus qualifiés, Kelly Diote, Manuel Polyvalent et Sarah Porte étaient les trois meilleurs intérimaires de l'agence : mobiles, flexibles et parfaitement adaptés au marché du travail, ils ont pu montrer qu'ils correspondaient, à coup sûr, à toutes les attentes !

Non, ceci n'est pas une fiction... mais une action que la JOC et la JOCF ont menée en défilant dans les rues de Mons et de La Louvière à l'occasion de la journée mondiale du travail décent. Le but de l'action : montrer que les jeunes ne sont pas des marchandises, prêtes à se vendre à n'importe quel prix ou à n'importe quelle condition pour trouver un travail. Loin de dénigrer le travail intérimaire, qui peut s'avérer utile et combler certains besoins, une grande partie de l'équipe de la JOC et la JOCF, rejointe par des membres de la JOC Europe et de la JOC internationale, était présente pour rappeler qu'il est crucial de dénoncer et de changer les trop nombreuses situations difficiles, instables et précaires vécues par les jeunes dans leur travail.

Les équipes de la JOC et de la JOCF ont même réussi à pousser le bouchon un peu plus loin, en vérifiant si l'agence Exploit'Eco pouvait parvenir à proposer les services de ses trois meilleurs travailleurs sur des sites de vente et d'annonce on-line. A notre grand étonnement, l'annonce de vente en ligne est restée sur e-bay.be et sur deuxiememain.be du 5 au 12 octobre, puis celles-ci ont été retirées du site par nos soins, sans aucun avertissement des deux plates-formes. Sur quefaire.be et jannonce.be, notre annonce n'a heureusement pu tenir que quelques heures.

Une provocation qui pose évidemment de nombreuses questions : que refuse e-bay.be et deuxiememain.be ? Quels sont les contenus qui y sont contrôlés ? Ces deux sites ne pourraient-ils pas, dès lors, favoriser la vente de services en ligne à des prix indécentes, tout comme une certaine traite des êtres humains ?

C'est sûr, l'action a fait parler d'elle dans les régions de La Louvière et de Mons, où les jeunes ont reçu des tracts les invitant à venir parler de leur situation de travail dans des groupes JOC et JOCF. L'agence a aussi rencontré des permanents et travailleurs de la FGTB et de la CSC qui se sont dits touchés et intéressés par l'action. Un article dans le journal « **La Dernière Heure** » et un reportage sur TéléMB (la télévision de Mons-Borinage) ont apporté une touche médiatique à la journée ! Enfin, l'agence Adecco a pris notre parodie très au sérieux, en nous mettant en demeure pour l'usage et l'abus de l'utilisation de son logo et en nous menaçant de se voir contrainte d'entamer des poursuites judiciaires. C'est sûr, cette action parodique fera encore parler d'elle dans les semaines à venir !

LES JEUNES ONT-ILS LE DROIT DE MANIFESTER QUAND C'EST LA POLICE QUI LES AGRESSE ?



Les jeunes ont-ils encore le droit de manifester quand c'est la Police qui les agresse ? Cette question, de taille, concerne de nombreux jeunes qui s'expriment aujourd'hui.

Oui, nous sommes bien en Belgique, et les faits que nous allons vous raconter se sont produits le mercredi 29 septembre 2010 à Bruxelles. Ce mercredi là, un groupe de manifestants s'est rendu, pacifiquement, à l'Euromanif; manifestation européenne, contre les politiques d'austérité, organisée par les syndicats. Parmi ceux-ci se trouvaient des militants de la JOC et de la JOCF, des membres du collectif « **Precarious United** » (*) et des participants du « **No Border Camp** » (*).

Vers midi, alors qu'elles sortaient de ce camp pour se rendre à la manifestation, plus de 150 personnes, pacifistes, ont subi une arrestation administrative, sans aucune raison. Certaines d'entre elles ont été relâchées par la police après plus de neuf heures de détention. Mais ce n'est pas tout : aux environs de 14 heures, les manifestants du collectif du « **No Border Camp** » ayant réussi à rejoindre la manifestation et des militants de la JOC et de la JOCF ont subi une véritable chasse à l'homme : gaz lacrymogènes, placages aux sols, coups de poings, coups de matraques et autres types de véritables violences policières.

Non loin de la Porte de Hal, Martin Lafontaine, permanent à la JOCF de Namur, qui se trouvait dans le groupe à ce moment-là, s'est ainsi retrouvé frappé d'un coup de poing dans le ventre, malmené, menacé par la police et colsonné à sang : « *Ils m'ont frappé contre le mur et ne voulaient pas de réponses à leurs questions. Ils m'ont accusé d'avoir été violent, mais les vidéos prises ce jour-là attestent le contraire. Je n'ai pas eu le droit d'appeler quelqu'un et ils m'ont fait me mettre à poil pour rendre mes affaires. Ils m'ont ensuite mis dans le cachot de détention du commissariat et j'ai été transféré au dépôt communal de la Police, près de la Bourse. Ma détention a ensuite duré 12 heures. Un policier m'a dit qu'un PV devait avoir été écrit mais ne pouvait pas me dire de quoi j'étais accusé ; alors que je n'ai ni signé de PV ni signé de déposition. Du début à la fin de l'arrestation, j'ai réagi de manière tout à fait pacifique, ne répondant ni aux coups, ni aux insultes.* ». Profondément choqué, il se dit victime d'actes sadiques très insécurisants : « *J'ai eu l'impression d'être dans une dictature sans droit, sans savoir à qui m'adresser quand c'est la Police qui agresse !* ». Martin a eu des lésions cutanées aux poignets, dont il porte encore les traces aujourd'hui. Il n'a pas retrouvé sa sensibilité ni aux poignets ni aux doigts.

Le témoignage de Slim Essaker, permanent à la JOC de Liège, qui était avec Martin ce jour-là au moment des faits, en dit long lui aussi : « *Nous étions en retrait, puisque j'étais sur place pour réaliser un reportage et que Martin m'accompagnait pour m'assister dans cette tâche. Soudain, cinq policiers, en civil, sans brassard pour la plupart, se sont retournés vers nous. N'ayant rien à nous reprocher, nous sommes restés sur nos positions et les policiers ont sauté sur Martin, sans aucune raison. Un policier lui a ensuite fait un balayage et Martin est tombé violemment au sol. Un autre lui tordait le bras dans le dos pendant qu'un*

autre lui appuyait le genou contre la nuque afin de l'immobiliser... Il a été plaqué au sol, le visage écrasé contre le béton, les oreilles pleines d'insultes et les bras tordus dans le dos. Choqué par la scène, j'ai essayé discrètement de filmer. Nous avons pu capter quelques secondes de la scène. »

Martin n'est pas la seule victime de cette agression policière ! En effet, le nombre de manifestants pacifiques ayant été arrêtés ou violentés par la police ce 29 septembre 2010 s'élève à plus de 250. Plusieurs images de ces violentes arrestations se trouvent d'ailleurs sur Internet (*). Il ne s'agit pas d'un fait isolé. Les pacifistes qui se rassemblent pour manifester pour toutes sortes de combats, que ce soit contre le capitalisme, pour des pensions de qualité, ou encore pour le droit des étrangers, sont souvent victimes d'arrestations « **pré-ventives** », au faciès, ou encore, à des violences injustifiées.

Si le sujet de la répression policière est évidemment complexe, il n'en reste pas moins que les faits sont très graves et posent de nombreuses questions. À qui un jeune peut-il adresser sa plainte quand il est victime d'agressions de la part de la Police ? La Belgique est-elle encore un pays démocratique, dans lequel les jeunes peuvent penser librement, sans subir de violence et d'abus de pouvoir ? Qu'en est-il du respect de ce « **droit à manifester** », tel qu'il est garanti par la Constitution Belge (article 26) et par la Convention européenne des Droits de l'Homme (article 11) ? Pourquoi ces violences policières sont-elles si peu relayées par les médias ?

Ces derniers jours, les plaintes collectives, les témoignages, les réactions et les communiqués de presse se sont multipliés. De nombreuses organisations comme la JOC et la JOCF, La Ligue des Droits de l'Homme, Bruxelles Laïque, Precarious United, la LCR et la FGTB ont fait entendre leur voix pour dénoncer ces violences, condamner ces abus de pouvoir et dénoncer ces graves atteintes à la liberté d'expression. Certains journalistes mènent des investigations sur les faits et plusieurs manifestants attendent les suites qui seront données aux plaintes déposées pour ces faits, notamment au Comité P.

Inquiet de ce climat sécuritaire, répressif, et de plus en plus pesant, un collectif de citoyens et de citoyennes a décidé de s'unir pour un rassemblement pacifique, le samedi 16 octobre, à Bruxelles, pour exiger que les responsabilités dans ces actes soient mises en lumière. Des militants de la JOC et de la JOCF y étaient présents. Ce type de manifestation est un moyen démocratique et pacifique de s'opposer à ces actes de violence et de rappeler que manifester est un droit.

L'écho de la manifestation par Martin Lafontaine : « *On était environ 500, Porte de Hal à Bruxelles, et la manifestation a décidé d'avancer pour rejoindre la prison de Saint-Gilles, où quatre militants du No Border Camp sont emprisonnés. Dans un quartier près de la prison, il y a eu beaucoup de discours et de témoignages. Nous avons aussi discuté avec Zoé Genot (parlementaire Ecolo) qui va refaire une interpellation parlementaire plus ciblée sur le sujet, comme investiguer sur la personne de Pierre Vandersmissen, commissaire divisionnaire bruxellois, incriminé dans plusieurs témoignages de violences policières. »*

Les violences policières t'interpellent ?

Tu as des infos ou des témoignages de violences policières à partager ?

Tu veux lutter contre de telles violences injustifiées ?

Contacte la JOC : communication@joc.be - 02/513 79 13

En savoir plus (*) :

<http://www.noborderbxl.eu.org/>

<http://precarious-united.eu/>

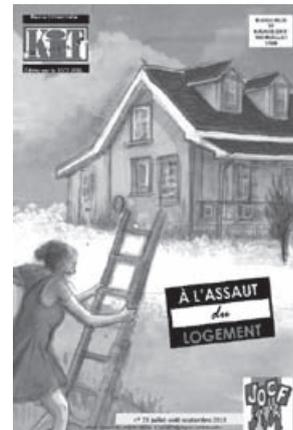
L'INFO-KIT DE LA JOCF : A L'ASSAUT DU LOGEMENT !

L'Info-Kit, la revue thématique trimestrielle éditée par la JOCF, porte ce trimestre sur le thème « A l'assaut du logement ! »

Se loger à tout prix ? Voici une question primordiale pour nous, les jeunes de la JOCF. Oui, il faut bien se loger à tout prix : le logement est un bien de première nécessité auquel chaque citoyen a droit. Indispensable pour pouvoir mener une vie décente, il est aussi un vecteur d'émancipation pour nous, les jeunes. Mais l'accès au logement est difficile et les jeunes ne sont pas les seuls à rencontrer des difficultés. Le logement est une matière très large et ce numéro aurait pu faire 200 pages ! Mais ce sont les témoignages et les réalités vécues par nos jeunes qui nous ont permis de sélectionner les thèmes que nous avons traités.

Quelles sont les réalités vécues en matière de logement ? Quelles sont les problématiques rencontrées ? Quel est le paysage actuel ? Quel est le rôle joué par les politiques ? Quelles solutions proposent-ils ? Quelles alternatives et quelles actions peut-on mettre en place, à notre échelle ?

Autant de questions qui trouveront des éléments de réponse dans ce numéro, en espérant que celui-ci permette d'initier discussions, analyses et débats au sein des groupes de jeunes, que ces échanges puissent réveiller une certaine conscience et une envie d'agir en vue d'un logement décent pour toutes et tous ! Un exemplaire à mettre entre toutes les mains, qui peut être commandé gratuitement en envoyant un courriel à infokit@joc.be



CONCOURS DE NOUVELLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - 2010/2011 : THÈME : « ÇA DÉMÉNAGE ! » !

Vider caves et greniers, retrouver des objets oubliés, trier, jeter, emballer, transporter ses cartons, en perdre l'un ou l'autre en route et vider les autres, puis investir une nouvelle maison, récurer et refaire la déco, découvrir ses voisins, se construire de nouveaux repères. **"Ça déménage !"** suppose le mouvement, le changement, l'énergie et le transport. Au point de qualifier une ambiance plutôt remuante. Au point de s'appliquer à celui qui perd la boule.

Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par le Ministère de la Communauté 1. française de Belgique (Service général des Lettres et du Livre) **en collaboration avec le réseau des animateurs d'ateliers d'écriture Kalame, l'asbl Indications.** Il est ouvert aux personnes de nationalité belge et/ou résidant en Belgique, quel que soit leur âge, n'ayant jamais publié une oeuvre fictionnelle chez un éditeur. L'oeuvre devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. Les critères d'évaluation seront : le respect du genre, la qualité de l'intrigue et sa relation avec le thème (« **Ça déménage !** »), l'aspect littéraire (construction de la nouvelle, style, maîtrise...)

La Communauté française attribue le « Grand prix de la nouvelle de la Communauté française » d'un montant de 1.250 €, et trois mentions de 250 €, avec une mise en onde par la RTBF de l'une des nouvelles primées.

Les candidats doivent faire parvenir pour le 17 décembre 2010 à 18 h au plus tard, la date de la poste faisant foi, le texte de leur oeuvre en un exemplaire (papier) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française, Service général des lettres et du livre, Mention : Concours de nouvelles de la Communauté française ; Laurence Ghigny - 1A016 - Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles Belgique ou par courriel à l'adresse concoursdenouvelles@cfwb.be

Infos : concoursdenouvelles@cfwb.be 02/413.36.07 www.culture.be

BIENVENUE À SLIM

Avec le départ, fin juin, de Camille Soyeur vers de nouveaux horizons professionnels, la JOC a dû se lancer à la recherche d'un nouveau permanent jociste sur Liège. Elle vient de le trouver en la personne de Slim Essaker. Agé de 24 ans, Slim habite Liège et milite à la JOC depuis plus d'un an. Il a notamment participé à la création du groupe "Horizon sans frontières" qui mène des actions de sensibilisation en faveur de la cause des Sans-papiers. Slim s'intéresse en particulier au mouvement altermondialiste et aux enjeux Nord-Sud. "Face aux dérives du système économique actuel, il est plus que jamais temps de réfléchir à des alternatives, explique-t-il. Nous devons construire un monde différent qui met au cœur de ses priorités la justice sociale et le respect de l'environnement et non pas uniquement le profit". Il a ainsi milité au Centre pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) ce qui lui a permis de rencontrer beaucoup de personnes très intéressantes et de réaliser plusieurs reportages vidéo en collaboration avec cette association. La vidéo justement, est une des autres passions de Slim qu'il compte bien utiliser dans son nouveau travail.



"C'est un support très intéressant car il permet d'aborder des sujets complexes mais de manière plus attractive notamment pour les jeunes."

Un des premiers objectifs de Slim à la tête de la JOC sera de lancer et d'animer à Liège le groupe "Vivre à tout prix" dont le but est de travailler à l'élaboration d'alternatives au système capitaliste à partir du vécu et des difficultés des jeunes.

Toute l'équipe du MOC de Liège lui souhaite la bienvenue et se réjouit de pouvoir collaborer avec lui.

DES INTÉRIMAIRES VENDUS AUX ENCHÈRES...



Les Jeunesses ouvrières chrétiennes ont mis aux enchères trois intérimaires sur Internet pour dénoncer les dérives de l'intérim.

EMPLOI

Les clichés de l'intérim dénoncés par les Jeunesses ouvrières chrétiennes (Joc)

LA LOUVIÈRE Ce jeudi, c'est la Journée du travail décent. Pour les Jeunesses ouvrières chrétiennes (Joc), c'était l'occasion de dénoncer les dérives du travail intérimaire. Plutôt que de longs discours, ils ont choisi l'option choc et provocation.

Depuis le début de la semaine, trois intérimaires ont été mis en vente sur quatre sites d'enchères et de petites annonces (ebay, quefaire.be, zememain.be et jannonce.be). Jean Rêve, directeur de l'agence d'intérim Exploit'Eco, présente ses "meilleurs intérimaires".

KELLY DIOTE, Manuel Polyvalent et Sarah Porte sont flexibles à souhait, possèdent un permis A, B, C, D, E, ou sont prêts à tous les sacrifices. Ces intérimaires de premier choix seront présentés

au public, ce jeudi à La Louvière et à Mons. "L'agence Exploit'Eco a été créée de toutes pièces, participe à divers festivals avec de faux stands d'intérim, où un faux consultant répond à un tas de questions", explique Maryse Urbain, de la Joc section féminine à La Louvière. "L'objectif est de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils ne sont pas des marchandises, mais aussi de la précarité du travail tel que le proposent les agences."

Outre les personnages théâtraux, la fausse agence a édité des flyers de promotion.

Les intérimaires partiront en cortège dès 10 h 30 de la rue du Marché, pour arriver à 11 h 45 sur la place Mansart à La Louvière. Une permanence se déroulera jusqu'à 12 h 30. Ils réitéreront leur exploit de 15 h 15 à 15 h 45 à Mons dans la Grand-Rue. Pour accentuer la symbolique, les intérimaires seront attachés.

Les Joc sont une émanation du Mouvement ouvrier chrétien (Moc).

F. Sch.

LES JEUNES CSC ACTIFS POUR L'ENVIRONNEMENT

Durant l'été, les Jeunes CSC de la province du Luxembourg ont organisé une action de sensibilisation à l'environnement. Ils se sont retrouvés au marché d'Hotton, le samedi 31 juillet, pour sensibiliser les passants à la nécessité de trier les déchets et de favoriser autant que possible le recyclage et la réutilisation.

Modifier nos comportements

Ces jeunes étudiants, demandeurs d'emploi et travailleurs se rencontrent régulièrement pour s'informer, échanger et mener des projets et des actions. Le développement durable est un de leurs thèmes de prédilection. Ils sont convaincus de la nécessité de modifier nos comportements et nos choix de vie afin que notre société devienne plus écologique. Qu'il s'agisse d'environnement, d'économie ou de

social, notre modèle de société doit changer. Cela concerne tous les secteurs: formation, gestion d'entreprise, emploi, énergies renouvelables,...

Cela commence bien sûr par un changement des gestes de chaque jour. Le tri des déchets est l'un de ces comportements nécessaires. Malheureusement, il n'est pas encore systématique car certains sous-estiment son importance. Les Jeunes CSC ont donc informé les passants et distribué gratuitement des sacs-poubelles pour voiture ainsi que des bics biodégradables. ● V.F.

Contact: Valérie François, permanente Jeunes de la CSC-Luxembourg. Tél.: 0497.87.47.34.



Le 31 juillet dernier, à Hotton, les Jeunes CSC de la province du Luxembourg ont organisé une action de sensibilisation à l'environnement.

ENVIRONNEMENT : EN QUÊTE DE BONNES PRATIQUES

Les Jeunes CSC de Namur-Dinant se sont rendus au Québec pour découvrir de bonnes pratiques en matière d'environnement. Leur démarche s'inscrit directement dans un des thèmes du prochain congrès de la CSC, «Pour un monde plus vert», et ils affûtent déjà leurs arguments.

«**N**ous avons fait des tas de rencontres enrichissantes! Nous allons les poursuivre via internet. Et puis nous espérons pouvoir faire venir une délégation des jeunes syndicalistes de la CSN (Confédération des syndicats nationaux) à Namur l'année prochaine. Nous avons aussi accumulé des expériences concrètes en matière d'éducation à l'environnement, notamment en découvrant des centres de formation en alternance qui pratiquent une pédagogie particulièrement intéressante et reproductible chez nous.» Les Jeunes CSC de Namur-Dinant sont intarissables et ils débordent d'enthousiasme! Du 9 au 23 août derniers, quelques-uns d'entre eux se sont rendus au Québec pour découvrir et échanger de bonnes pratiques en matière d'environnement, de développement durable et de consommation responsable. Francis (travailleur dans la restauration), Sébastien et Lisette (étudiants), Sébastien (demandeur d'emploi) et Timothée (doctorant), tous âgés de 19 à 25 ans, ont fait un formidable voyage, riche d'enseignements.

Les liens plutôt que les biens

Les Jeunes CSC de Namur-Dinant ont préparé leur voyage durant toute une année. D'abord, ils se sont interrogés sur le modèle de société qu'ils veulent construire et défendre. Chaque jeune a présenté aux autres un modèle de société et celui qui les a le plus convaincus était le modèle prôné par les partisans d'une autre croissance, basé davantage sur les liens que sur les biens... Cette motivation et leur intérêt pour le développement durable, la mobilité, la préservation de l'environnement... ont déterminé le choix de leur destination: «Le Québec est à la pointe dans différents domaines comme le dynamisme de la société civile et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes. Les Québécois sont aussi les inventeurs de la "simplicité volontaire". Ils sont aussi très proches du "cousin américain", symbole de la société de consommation. C'est un mélange intéressant, explique Pierre Ledecq, responsable des Jeunes CSC de Namur-Dinant. Et puis nous partageons la même langue, ce qui, d'un point de vue pratique, simplifie évidemment les choses».

Les Jeunes CSC ont d'abord passé deux jours à la formation des jeunes militants de la CSN qui se déroulait dans un parc naturel, à Orford. Puis ils sont allés à Montréal pour participer à l'école d'été du Nouveau monde: «C'est une sorte de forum qui réunit 500 jeunes "engagés". Là, nous avons participé à un grand jeu de

rôle sur les changements climatiques, à des tables-ron-des, des conférences sur la décroissance,...» explique Pierre Ledecq.

Enfin, les Jeunes CSC ont visité Victoriaville, le «berceau du développement durable», où ils ont rencontré les autorités locales, visité des entreprises de recyclage, des coopératives de réinsertion socioprofessionnelle basée sur la récupération... Le voyage s'est terminé à Québec avec une rencontre des autorités locales et une visite de la ville en ciblant la mobilité et l'aménagement durable.

«Nous revenons avec des arguments bien affûtés pour peser de tout notre poids au sein du mouvement syndical en faveur d'un autre modèle de société, basé davantage sur les liens sociaux que sur l'accumulation matérielle. Cela nous permettra d'affiner nos revendications sur la répartition du travail, sa réduction et le partage équitable des richesses,... Tous ces thèmes ne manqueront pas d'être abordés cette année sociale, notamment pendant le congrès de la CSC en octobre prochain» affirment Pierre Ledecq et la délégation, manifestement déterminés à mettre en œuvre les bonnes pratiques acquises durant l'été. ●

Blog de voyage des Jeunes CSC de Namur-Dinant:
<http://namurquebec2010.servhome.org>

Site internet du congrès de la CSC: www.construisonsdemain.be



LES JEUNES CSC AU FESTIVAL « FIESTA CITY »

Les Jeunes CSC étaient pour la première fois au festival de musique «Fiesta city», au cœur de Verviers.



Week-end des 27, 28 et 29 août 2010: les Jeunes CSC sont pour la première fois au «Fiesta city». Situé au cœur de Verviers, ce festival de musique abrite plus de 80 concerts gratuits et attire annuellement environs 70.000 spectateurs. Occasion rêvée pour nos jeunes d'informer leurs compatriotes sur leurs droits en matière de contrat d'apprentissage, jobs d'étudiant, stage d'attente et bien plus encore.

Dans une ambiance décontractée, le stand des Jeunes CSC de Verviers attire plus d'un regard. Hormis l'aide qu'ils apportent directement aux présents et futurs travailleurs, leur campagne de sensibilisation remporte de nombreuses affiliations.

Pour Nancy, la «permanente jeunes» de Verviers, l'affiliation porte tout son sens, tant au niveau collectif

qu'individuel: «Surtout en temps de crise, il est important d'être nombreux et solidaires pour affronter ensemble les défis d'aujourd'hui et de demain. Puis, sensibiliser les jeunes, c'est aussi leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls avec leurs problèmes et que des services tels que la CSC sont à leur disposition».

A l'arrière du stand, un jeu de marteau amuse petits et grands... Il s'agit d'enfoncer le clou ensemble.

Le soleil se fait malheureusement désirer en ce week-end de fin août. A plusieurs reprises, certains se retrouvent trempés de la tête aux pieds. Par contre, grâce aux chasubles distribuées par la CSC, de nombreux festivaliers sont à l'abri... et transforment le cœur de la ville en magnifique paysage vert. C'est l'invasion des Martiens! Que vouloir de plus? ●

EPINGLÉ POUR VOUS

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

L'IVRESSE D'AVANTAGE BANALISÉE

► Le coma éthylique d'une bleuette illustre la question de l'alcool chez les jeunes.

► "Des débordements, il y en aura encore", pense M. De Duve. Malgré la prévention.

Entretien Laurent Gérard

Martin De Duve, spécialiste de l'alcool chez les jeunes, est le directeur d'Univers Santé, ASBL de prévention et de promotion de la santé en milieu étudiant et jeune, qui mène des projets tant sur les deux sites de l'UCL (Louvain-la-Neuve et Woluwe) qu'ailleurs en Communauté française. Il apporte son éclairage sur le fait divers qui s'est produit mercredi au Cercle de droit de l'Université catholique de Louvain (lire ci-dessous).

Existe-t-il une tendance chez les jeunes à consommer de l'alcool de manière plus excessive qu'il y a dix ou quinze ans ?

En fait, on boit moins d'alcool qu'avant. Ça, c'est la bonne nouvelle. Par contre, le rapport au produit se modifie. On a peut-être une tendance un peu plus importante qu'avant à aller vers l'ivresse. On boit

moins souvent mais parfois en plus grande quantité. Nous, acteurs de santé publique, devons être attentifs à cela. La tendance à boire systématiquement jusqu'à l'ivresse, cela existe.

La guindaille estudiantine s'inscrit-elle dans cette tendance ? Les cercles et régionales ne constituent-ils pas un monde à part ?

Le monde étudiant, et son corollaire, la bière, ont toujours existé. Cela n'empêche pas que les étudiants qui arrivent maintenant à l'université font partie de cette génération qui banalise peut-être un petit peu plus qu'avant ces phénomènes d'ivresse. Cela ne veut pas dire pour autant que les comportements sont plus excessifs qu'avant mais, en tout cas, il y a une banalisation. Et donc, on peut supposer qu'à long terme, ça peut amener des changements de comportements de consommation.

Votre message de prévention passe-t-il bien auprès du public étudiant ?

Comme pour toute action de prévention, c'est un travail qui doit se répéter et utiliser plusieurs angles d'attaque, à plusieurs endroits et dans la cohérence. C'est un vrai travail de fonds qui se fait avec les moyens dont on dispose. Et il faut savoir que les générations d'étu-

dants passent vite (quatre ou cinq ans). Notre boulot doit donc être sans cesse répété. Et à chaque fois, il faut trouver les bons relais dans la communauté étudiante.

L'incident qui s'est produit au Cercle de droit était-il évitable ? Les responsables des cercles et régionales devraient-ils mieux maîtriser la situation ?

Dans un cercle, comme dans un café, ou une boîte de nuit, il est difficile de tout maîtriser, même si la loi impose de maîtriser, en tout cas au maximum. Nous avons la chance d'avoir accès à ces étudiants pour les former, les sensibiliser à la gestion des risques : que peut-on faire en cas de surconsommation alcoolique ? Que peut-on faire en amont pour éviter ces dérapages ? On travaille aussi avec les responsables des bars pour qu'ils soient sensibles à ces questions, qu'ils soient conscients de leur responsabilité juridique. Depuis quatre ans, juste avant la rentrée académique, nous donnons à ces étudiants une journée entière de formation. On leur propose aussi une formation aux premiers secours. On se donne donc une série de moyens. Mais une société sans risque n'existe pas. Des débordements il y en a eu, et il y en aura encore.

Épingle Du cercle de droit à l'hôpital, de l'hôpital à la Fac —

L'étudiante qui a fait un coma éthylique, mercredi soir, au Cercle de droit, à Louvain-la-Neuve (LLB 8/10), est désormais hors de danger. Selon les autorités universitaires, elle aurait quitté l'hôpital dès jeudi et était de retour dans les auditoires vendredi. Il n'empêche qu'une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Nivelles. Il pourrait être reproché aux responsables du Cercle de Droit d'avoir continué à servir de l'alcool à une personne présentant déjà des signes d'ébriété. Selon le procureur du Roi, c'est l'état particulièrement préoccupant de la jeune fille de 20 ans, "tout près d'une issue fatale", qui a poussé les autorités judiciaires à agir, et non une éventuelle répétition de tels incidents ces derniers temps. "Je n'ai pas connaissance d'autres faits de cette nature", commentait le procureur vendredi. De leur côté, les autorités de l'UCL ont tenu à communiquer vendredi. Pour d'abord regretter la tournure qu'a prise le baptême étudiant — la jeune fille avait pris part à un concours de roi (reine) des bleus (bleuettes), aurait ingurgité (et régurgité) une soixantaine de bières, et présentait un taux de 3,14 grammes d'alcool par litre de sang. Ensuite pour rappeler que l'université, en collaboration avec les étudiants, a mis en place "un cadre strict afin d'éviter ce genre d'incidents", et notamment une commission des baptêmes, qui avalise le calendrier des activités. Le vice-recteur aux affaires étudiantes, Didier Lambert, a insisté : les étudiants sont totalement libres de participer au baptême (et seule une minorité y prend part). Il a précisé qu'il était possible de participer au concours en buvant de l'eau à la place de la bière (en l'occurrence de la Jupiler Blue, plus légère qu'une pils). Par ailleurs, les responsables des activités de baptême sont tenus de respecter un protocole : respect de la tranquillité publique, aucune activité dans les kots, se renseigner sur l'état de santé des bleus, etc. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect. Dans le cas présent, aucune sanction n'a encore été décidée. C'est le groupe des référés (composé d'étudiants et des autorités) qui proposera une éventuelle sanction au vice-recteur. Ce dernier veut en tout cas profiter de "cet événement excessif" pour lancer une réflexion. Il doute toutefois que la suppression du folklore estudiantin soit une bonne solution. Le risque, dit-il, serait de ramener ce genre d'activités de guindaille dans la clandestinité, alors que la grande majorité des comas se produisent dans des soirées privées, où l'on boit de l'alcool dur plutôt que de la bière. L. G.

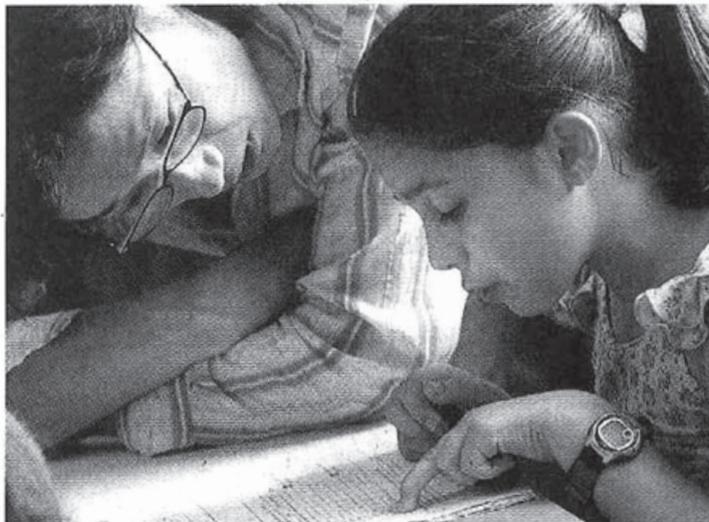
L'ÉCOLE ENTRETIENT LES INÉGALITÉS

L'école ? Une course d'obstacles pour les enfants et les jeunes pauvres. Echecs scolaires à répétition, manque de confiance en soi, manque de soutien de la part des parents et de l'école elle-même. L'école, c'est un labyrinthe, « un drôle de mécanisme par lequel il faut passer pour pouvoir accéder au marché de l'emploi ». La scolarité, c'est essentiel et terriblement décevant.

C'est ainsi que l'on pourrait résumer la centaine de témoignages qu'Unicef-Belgique a recueillis auprès de jeunes belges de 11 à 18 ans vivant dans la pauvreté. A la veille de la rentrée, ce rapport souligne notamment les relations difficiles entre ces jeunes et l'école. Les enseignants ? Ils ne les décrivent pas comme des personnes de confiance. Ils sentent davantage de soutien de la part des éducateurs dans les associations qu'ils fréquentent.

Ce rapport sera présenté les 2 et 3 septembre à la Conférence européenne contre la pauvreté des enfants, organisée, dans le cadre de la présidence belge et de l'année européenne contre la pauvreté, par le Secrétaire d'Etat Philippe Courard (PS). La Conférence doit servir deux objectifs politiques : préparer une recommandation européenne en matière de lutte contre la pauvreté infantile et préparer « la déclaration forte des chefs d'Etat à la fin de l'année européenne de lutte contre la pauvreté. Une déclaration forte, précise Philippe Courard, cela veut dire un engagement contraignant, des objectifs précis et ciblés. »

La présidence belge a ciblé des mesures concrètes en matière de revenu, d'organisation de la vie familiale, d'allocations, de prise en charge dès le plus jeune âge. « Au plus tôt, on intervient chez l'enfant, au plus on limite les coûts de prise en charge de la pauvreté par la société, constate



GARANTIR l'égalité des chances dans le parcours scolaire, une priorité pour casser la pauvreté. ©P.Y. THIENPONT

le Secrétaire d'Etat. *Il y a cent millions d'enfants en Europe. Il est difficile d'admettre que le taux de risque de pauvreté des enfants européens soit 20 %* ».

Isolement et repli sur soi

Mais qui sont les enfants pauvres ? Ce n'est pas nous, disent d'emblée les jeunes interrogés par Unicef-Belgique. La pauvreté, ce sont les enfants qui meurent de faim en Afrique, ce sont les sans-abri. Ils refusent même d'être étiquetés comme tels mais ils se sentent tout de même exclus, différents. Ces jeunes sont conscients que les frustrations dues au manque de moyens financiers créent des tensions dans leur famille ou à l'école. Qu'ils ont moins accès aux loisirs ou aux bonnes formations.

La Fondation Roi Baudouin, elle, a fait parler des éducateurs et des enseignants. Ceux-ci dénoncent un système scolaire profondément inégalitaire où les obstacles sont nombreux pour les enfants vivant dans la pauvreté : coût des études, négligence de certains parents, manque de sommeil, promiscuité et donc

impossibilité de s'isoler pour faire les devoirs. Mais aussi isolement social des parents. « Le repli sur soi constitue pour bien des familles une forme de refuge ».

Le regard que porte la société sur ces familles renforce sans doute ce phénomène. La toute grande majorité des groupes sociaux les plus défavorisés (88 %) ne confient pas leur enfant à la crèche ou l'école maternelle. Le coût des milieux d'accueil n'est pas la seule explication. La peur d'apparaître comme un parent négligent, la hantise du placement le sont davantage. Pourtant ce sont des lieux de socialisation importants, comme le sont les clubs de foot ou les plaines de jeux. Cette année, les CPAS ont reçu une subvention complémentaire pour soutenir de nouvelles actions visant à favoriser la réussite des enfants. Avec pour objectif à terme de casser la reproduction de la pauvreté de génération en génération, explique Philippe Courard. « C'est le moyen le plus efficace pour combattre la précarité ».

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

17 %

En Belgique, un enfant sur six (17 %) est confronté à la pauvreté. C'est plus que la moyenne de la population (15 %). Ce chiffre cache des profondes inégalités selon les caractéristiques des ménages ou l'emploi des parents.

39,6 %

C'est le nombre de familles monoparentales en situation de pauvreté en Belgique. C'est nettement plus que la moyenne européenne (35 %)

78,5 %

En Belgique, c'est le risque de pauvreté dans les familles où les parents ne travaillent pas. Il est de 32% pour ceux qui n'ont pas d'enfants.

47 ans

C'est l'espérance de vie qu'a encore une femme de 25 ans si elle appartient aux groupes sociaux supérieurs. La femme dont la scolarité n'a pas dépassé le primaire a 18 ans d'espérance de vie en moins.

M.VDM.

« ON N'ARRÊTE PAS LES GENS PRÉVENTIVEMENT »

La police était satisfaite mercredi soir, à l'issue de la manifestation européenne : peu d'incidents et « seulement 244 arrestations administratives » dont 200 environ étaient « préventives ». Ces personnes ont été arrêtées pour la plupart alors qu'elles se dirigeaient vers le métro pour rejoindre la manifestation. « Nous n'étions pas en groupes, raconte l'une d'elles. Le seul vrai groupe était constitué de manifestants habillés en clowns. » La police a une autre version : « Ces gens possédaient des objets qui n'avaient pas leur place dans une manifestation. » Sans préciser lesquels.

Selon plusieurs témoignages, la majorité des personnes arrêtées préventivement avaient pour caractéristique commune



LA POLICE a encerclé et arrêté des dizaines de personnes qui voulaient rejoindre la manifestation européenne mercredi. « Abusif », disent les juristes. © AP.

de sortir ou d'être à proximité du « No Border camp » installé à Tour et Taxis depuis une semaine. Le No Border rassemble jusqu'à dimanche 700 à 800 personnes, issues de différents pays européens, sur les questions de li-

bre circulation en Europe. Au programme : débats, expositions mais aussi actions de protestation contre les centres fermés. Certains ont participé à une manifestation contre le centre 127 bis dimanche soir qui a

mal tourné. Il y a eu des blessés de part et d'autre. C'est sans doute ce qui a amené la police à assimiler les participants réels ou supposés au No Border comme des agitateurs en puissance. « J'ai été arrêté dans la rue sans aucune explication, nous raconte un Français, arrivé lundi à Bruxelles. J'ai été mis en cellule et relâché à 21 heures toujours sans explication. »

Peut-on arrêter les gens « préventivement » ? La question fait bondir les juristes. « Le droit de manifester est une liberté constitutionnelle, rappelle Emmanuel Lambert pour la Ligue des droits de l'homme (LDH). Empêcher une personne de le faire est contraire à ces dispositions et on ne peut pas arrêter quelqu'un sans motif. »

Pour l'avocat Vincent Lurquin, la police peut, avant d'arrêter quelqu'un, avoir des indications comme le fait d'être armé, d'être signalé comme le sont certains supporters de foot dangereux. Mais « dans ce cas-ci, qui décide des motivations supposées de ces manifestants ? On arrête les gens pour ce qu'ils font pas pour ce qu'ils sont ».

Les arrestations préventives posent deux problèmes : « Un problème pénal. Aucune infraction n'avait été commise. Et un problème de respect de la vie privée. Des informations ont été prises sur les participants à ce camp et transmises aux policiers. »

Pendant la manifestation, les policiers ont arrêté parfois très durement les activistes qui vou-

laient rejoindre le cortège, Porte de Hal. Ils ont été encerclés et isolés des autres manifestants. Encore des arrestations administratives sauf pour trois personnes mises à la disposition du Parquet. Deux d'entre elles avaient participé à la manifestation de dimanche et sont soupçonnées d'avoir provoqué la chute de policiers à cheval au 127 bis.

Dans un communiqué, la Ligue des droits de l'homme et Bruxelles Laïque s'inquiètent des dérives que représentent ces arrestations préventives. « Ces personnes ont été privées de liberté pendant plusieurs heures. Il n'y a pas de jugement, pas d'inculpation. Elles ne peuvent ni se défendre ni porter plainte », rappelle Vincent Lurquin. ■

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

NOUS, LAÏCS, ET LA GESTION DE L'EGLISE

A nos frères chrétiens, laïcs, clercs et évêques : (extraits)

Nous tous, baptisés, portons ensemble la responsabilité de la proclamation et de la mise en application de l'Évangile. Nous ne pouvons pas rester en témoins muets face aux problèmes manifestes que nous observons dans les rouages de l'Église.

Nous pensons qu'il est plus que temps que nous, les laïcs, nous soyons des partenaires à part entière dans les défis à relever par l'Église.

C'est Benoît XVI lui-même qui proclamait : « *la nécessité d'un changement de mentalité dans l'Église, surtout à l'égard des laïcs, pour promouvoir, dans le respect des vocations et des rôles (...) la coresponsabilité de tous les membres du peuple de Dieu* ».

Prenons-le au mot.

La communauté ecclésiale devrait communiquer plus ouvertement et plus clairement et apporter des modifications structurelles dans l'Institution. Nous devons constater qu'aucune structure démocratique ne permet une discussion fondamentale, concertée au sein du peuple de Dieu. Malgré le concile Vatican II, il ne s'est jamais développé une véritable égalité entre clercs et laïcs, surtout parce que les responsables de l'autorité et de l'organisation de l'Institution veulent clairement maintenir leur pouvoir.

Retenons deux des dix propositions formulées cette année par le CIL, après un travail de réflexion et de consultations de plusieurs années : « *Petites ou grandes, les communautés doivent se prendre en charge sans attendre ou suivre aveuglément des consignes venues d'en haut* » et « *Promouvoir en toute occasion le dialogue : il n'y a pas deux classes de chrétiens, les clercs (sacralisés)... et les autres. Tous sont prêtres, prophètes et rois* ».

De nombreux catholiques nous interpellent tous les jours,

en ont assez des donneurs de leçons, des discours idéologiques, théoriques, sans nuances, provocateurs et blessants, surtout sur les questions touchant à la vie : divorces, contraception, avortement, cellules souches, procréation médicalement assistée, euthanasie... Quel rigorisme ! Que de condamnations ! Que de souffrances !

Quand le dialogue pourra-t-il être franc et ouvert ? L'insistance sur la reconnaissance de la compétence et de l'engagement des laïcs, la place des femmes dans l'Institution, ne sont pas une requête de pouvoir mais une exigence évangélique de prise au sérieux.

Jusqu'à quand va-t-on continuer comme avant ? Nous les laïcs, hommes et femmes, nous n'allons pas nous résigner à ce décalage complet de l'Institution par rapport à notre temps. Le temps est venu d'oser contester publiquement et de cesser de toujours obéir passivement.

Que les laïcs soient réellement associés aux clercs pour rendre le monde et l'Église plus humains !

Que les laïcs soient également réellement impliqués dans la gestion de l'Église quel que soit le domaine concerné. Même au niveau de la conférence épiscopale belge, des laïcs pourraient avantageusement participer à la réflexion et à la mise en œuvre des décisions.

Le défi pour le CIL sera, comme par le passé, de contribuer à la réflexion et de veiller à interpellier l'autorité ecclésiale sur la part réelle faite aux laïcs, femmes et hommes, dans la vie et les orientations de l'Église catholique de Belgique.

Le CIL espère que, comme auparavant, un franc dialogue existe avec la Conférence épiscopale en parlant un langage clair et évangélique. En ce sens, il veut s'inscrire dans la ligne du renouveau de l'Église qu'a initié le concile Vatican II. ■

Peter Annegarn

Président du CIL

(Conseil interdiocésain des Laïcs)

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-Larp
FÉDÉRATION BELGE DU JEU DE RÔLES
GRANDEUR NATURE
Avenue Prekelinden, 78
1200 Woluwe-Saint-Lambert
info@larp.be - http://www.larp.be/



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be

FÉDÉRATION NATIONALE
DES PATROS (FNP)
Rue de l'Hôpital 15-17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50 et 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be - www.patro.be



VOLONT'R
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56
Info@volont'r.be - www.volont'r.be

GUIDES CATHOLIQUES
DE BELGIQUE (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be - www.guides.be



JEUNESSE OUVRIÈRE
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be

GRATTE
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89
GSM 0484/401 467
info@gratte.org - www.gratte.org



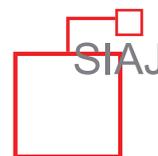
JEUNE ET CITOYEN (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU
CENTRE BELGE DU TOURISME
DES JEUNES (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be - www.cbtj.be

JEUNES CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



SERVICE D'INFORMATION
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)
Rue Muzet 12, 5000 Namur
Tél. : 081/74.29.19 - 0476/84.94.56
info@acmj.be - www.acmj.be



CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org - www.cjdasbl.be



INDICATIONS (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

